

**RAPPORT
DE
L'ETUDE DU PLAN DE BASE
POUR
LE PROJET DE CONSTRUCTION D'UN ETABLISSEMENT
DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE
EN
REPUBLIQUE DE DJIBOUTI**

DECEMBRE, 1993

MATUDA CONSULTANTS INTERNATIONAL CO., LTD.

GRS
CR (1)
93-211

JICA LIBRARY



1111266111

28927

国際協力事業団

25927

AGENCE JAPONAISE DE COOPERATION INTERNATIONALE

REPUBLIQUE DE DJIBOUTI
MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE

**RAPPORT
DE
L'ETUDE DU PLAN DE BASE
POUR
LE PROJET DE CONSTRUCTION D'UN ETABLISSEMENT
DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE
EN
REPUBLIQUE DE DJIBOUTI**

DECEMBRE, 1993

MATUDA CONSULTANTS INTERNATIONAL CO., LTD.

AVANT-PROPOS

En réponse à la requête du Gouvernement de la République de Djibouti, le Gouvernement du Japon a décidé d'exécuter par l'entremise de son Agence japonaise de coopération internationale (JICA) une étude du plan de base pour le Projet de construction d'un établissement de l'enseignement secondaire en République de Djibouti.

Du 17 juillet au 10 août 1993, JICA a envoyé à Djibouti une mission dirigée par M. Ichirou Mukai, Deuxième Division de l'Etude du plan de base du Département de la Coopération financière non-remboursable de la JICA et composée des membres de Matsuda Consultants International Co., Ltd..

Après un échange de vues avec les autorités concernées du Gouvernement de Djibouti, la mission a effectué des études sur le site du projet. Au retour de la mission au Japon, l'étude a été approfondie et un rapport provisoire a été préparé. Afin de discuter du contenu du rapport provisoire, une autre mission a été envoyée à Djibouti, du 19 novembre au 30 novembre 1993, dirigée par M. Hisakazu HAGIWARA, Conseiller technique, Direction des Etudes et du Suivi des établissements scolaires, Ministère de l'Education, de la Science et de la Culture. Par la suite, le rapport ci-joint a été complété.

Je suis heureux de remettre ce rapport et je souhaite qu'il contribue à la promotion du projet et au renforcement des relations amicales entre nos deux pays.

En terminant, je tiens à exprimer mes remerciements sincères aux autorités concernées du Gouvernement de la République de Djibouti pour leur coopération avec les membres de la mission.

Décembre 1993



Kensuke Yanagiya
Président
Agence japonaise de
coopération
internationale

Décembre 1993

M. Kensuke Yanagiya
Président
Agence japonaise de coopération internationale
Tokyo, Japon

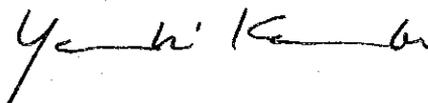
Objet: Lettre de présentation

Nous avons le plaisir de vous soumettre le rapport de l'étude du plan de base pour le Projet de construction d'un établissement de l'enseignement secondaire en République de Djibouti.

Cette étude a été réalisée par Matsuda Consultants International Co., Ltd. du 14 juillet au 24 décembre 1993, sur la base du contrat signé avec votre agence. Lors de cette étude, nous avons tenu pleinement compte de la situation actuelle à Djibouti, pour étudier la pertinence du projet susmentionné et établir le concept de projet le mieux adapté au cadre de la coopération financière sous forme de don du Japon.

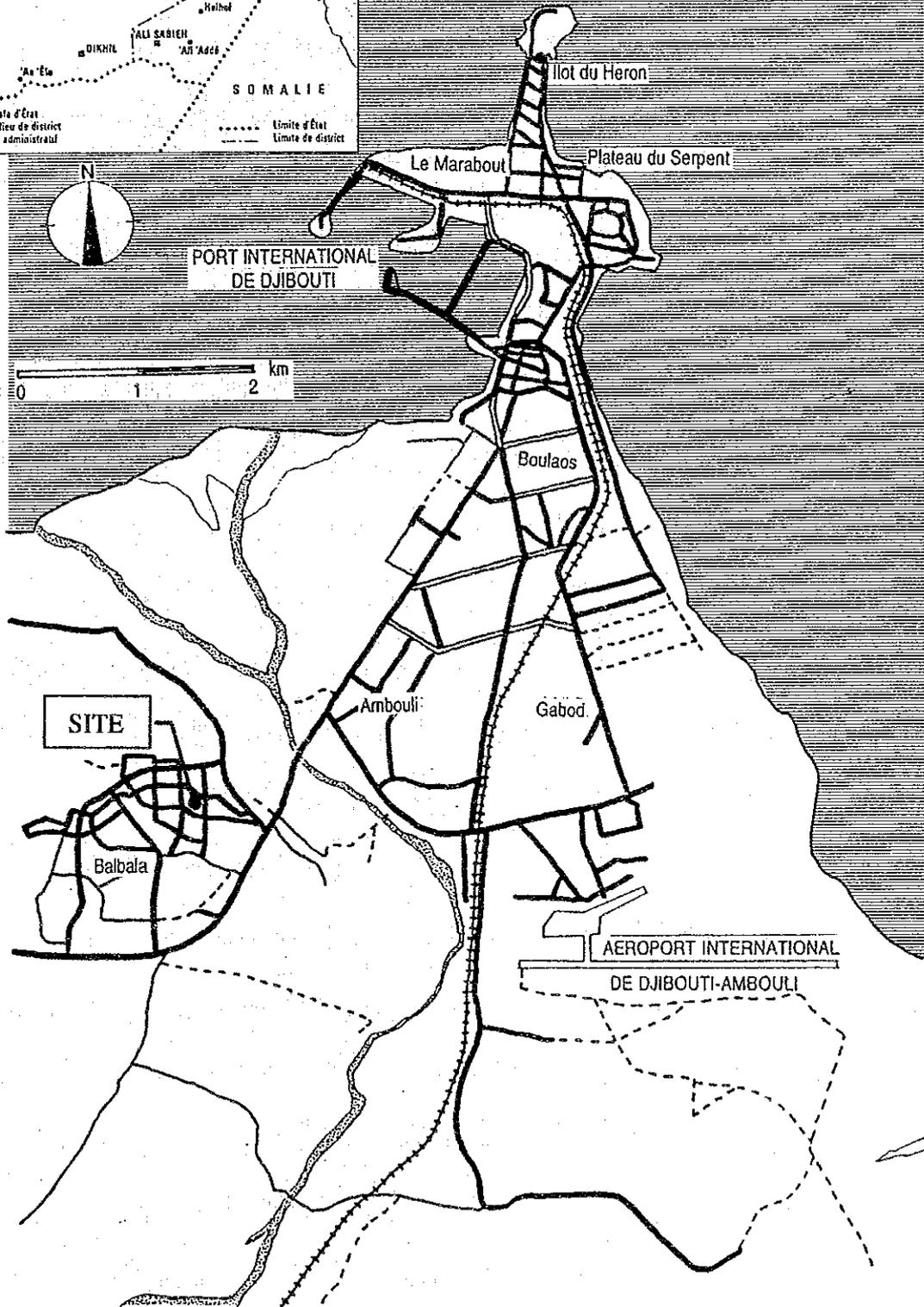
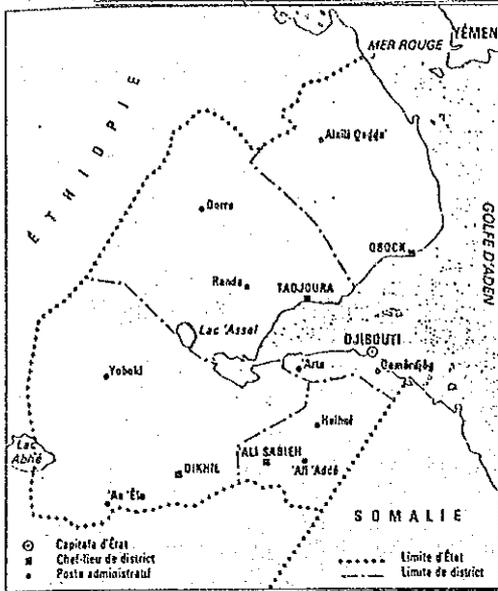
Nous souhaitons exprimer nos remerciements pour la compréhension et l'assistance que nous ont fournies, durant cette étude, les personnes concernées de la JICA, du Ministère des affaires étrangères et du Ministère de l'éducation. Nous aimerions également remercier le Ministère de l'Education nationale, le Ministère des Finances, le Ministère des Affaires étrangères et de la Coopération et le Ministère des Travaux publics, de l'Urbanisme et du Logement de Djibouti, ainsi que le Bureau de la JICA à Paris et l'Ambassade du Japon en France pour l'aide précieuse et la collaboration qu'ils nous ont apportées à cette occasion.

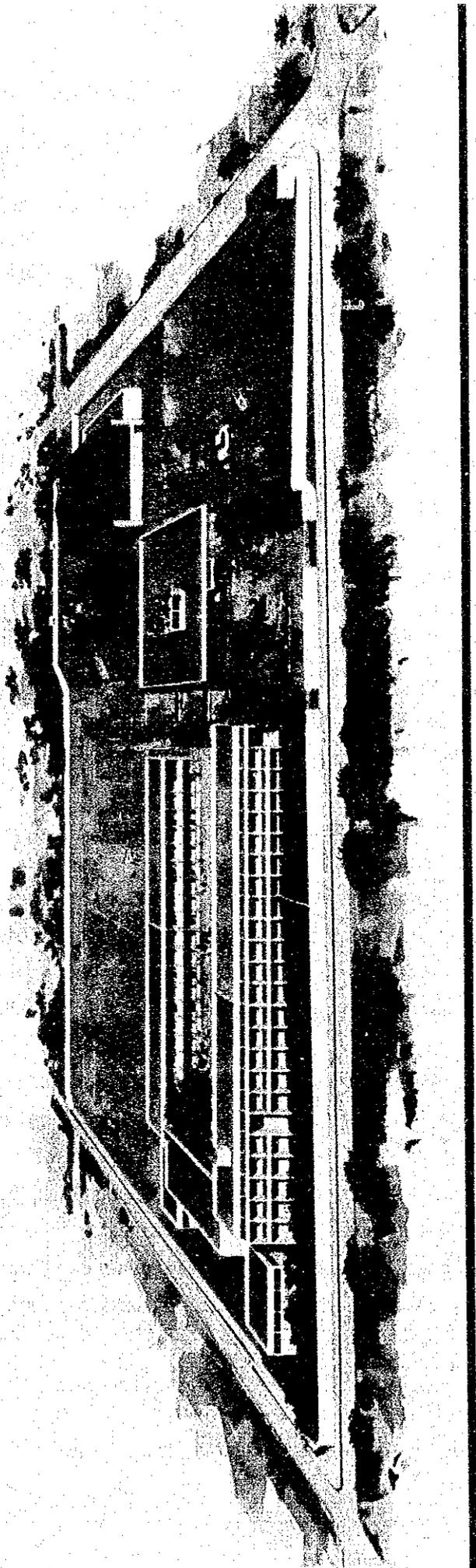
En espérant que ce rapport vous sera utile pour la promotion de ce projet, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments respectueux.



Yasuaki Kawabe
Chef des ingénieurs-conseils
Equipe de l'étude du plan de base
pour le Projet de construction
d'un établissement de l'enseignement secondaire
en République de Djibouti
Matsuda Consultants International Co., Ltd.

CONDUITE PLAN





RESUME

Vu ses conditions naturelles de zone semi-aride très chaude et la pauvreté de ses ressources naturelles, la République de Djibouti ne peut pas espérer le développement de son secteur primaire, et fonde son économie sur le secteur tertiaire, et en particulier sur les services qui exigent des ressources humaines à haut niveau d'études. Mais en 1992, le taux de scolarité n'était que de 36,2% dans l'enseignement primaire, et de 13,5% dans l'enseignement secondaire premier cycle, et le taux d'alphabétisation national de 14% seulement, et cela à cause de l'insuffisance absolue en écoles, l'insuffisance en manuel et matériel pédagogique, l'insuffisance du budget de l'éducation et l'insuffisance d'enseignants au niveau du secondaire premier cycle.

Le Gouvernement de Djibouti affecte 13,87% du budget national au budget de l'éducation, après celui de la défense, et 70% de ce budget est consacré à l'enseignement primaire et secondaire; le pays, qui bénéficie également de l'aide financière de la Banque Africaine de Développement, de la Banque Mondiale et de l'OPEP dans le domaine de l'enseignement, et de l'aide de la coopération technique sous forme de détachement d'enseignants de pays étrangers, principalement de France, essaie de toutes ses forces de résoudre ce problème de l'enseignement.

Vu la situation ci-dessus, le Gouvernement de la République de Djibouti, a établi un projet de construction d'établissements d'enseignement secondaire (CES) dans le quartier de Balbala, où se trouvent de nouveaux lotissements, malgré le gonflement de sa population, et a requis la Coopération financière non-remboursable du Japon pour la construction d'un de ces établissements et la fourniture du matériel.

Suite à cette requête, le Gouvernement du Japon a décidé l'exécution d'une étude du plan de base, et l'Agence japonaise de coopération internationale (JICA) a détaché sur place une mission d'étude du plan de base du 19 juillet au 10 août 1993. L'équipe de cette mission a eu des discussions avec les responsables de la partie djiboutienne, a fait une étude dans la zone du projet et collecté des documents, puis les a analysés au Japon, et a établi un plan de base. Ensuite, une mission d'explication de l'ébauche du rapport du plan de base a été détachée sur place pendant 12 jours, du 19 au 30 novembre 1993.

Les résultats de cette étude ont permis de vérifier la pertinence de la construction d'un CES dans le quartier de Balbala de Djibouti-ville dans le cadre de la Coopération financière non-remboursable du Japon, en vue du développement de l'enseignement secondaire premier cycle, et le contenu nécessaire de ce projet a été défini comme suit.

L'objectif de ce projet sera la construction d'un CES dans le quartier de Balbala, de Djibouti-ville. Sa construction permettra d'améliorer le taux de scolarité dans l'enseignement secondaire premier cycle, et contribuera également à résoudre les problèmes directement liés au faible niveau d'éducation que sont la pauvreté et le chômage, qui est actuellement de 50%, ainsi qu'à l'amélioration de la capacité d'accueil actuellement insuffisante dans l'absolu dans la ville de Djibouti.

La capacité d'accueil de ce CES sera conformément à la norme de Djibouti de 1.200 élèves, et avec l'autre CES de même taille (1.200 élèves) qui sera construit dans ce quartier situé à environ 6 km du centre de Djibouti-ville, avec l'aide de la Banque Africaine de Développement, cela permettra d'augmenter de 35% de nombre des élèves scolarisés dans le secondaire premier cycle, et de 4% le taux de scolarisation global.

Le terrain prévu pour la construction du CES se trouve dans une zone de lotissements à l'extrémité Nord du quartier de Balbala. Le terrain est de 35.350 m², il forme un bloc entouré par des routes de 12 m de largeur. Il accuse une pente du Nord-Ouest vers l'Est, et c'est actuellement un terrain en friches avec beaucoup de pierres. Vu le dénivellement du terrain, les installations du projet devront être construites à plusieurs niveaux. Les infrastructures, telles qu'eau courante, électricité et téléphone arrivent jusqu'aux routes environnantes, et pour l'évacuation des eaux, un fossé sera aménagé le long des routes avec la progression du développement.

Compte tenu du climat, on a établi un plan de construction résistant, harmonisé aux établissements existants.

Voici le contenu et les dimensions des principales salles des installations du projet:

Bâtiments de classes	3.779 m ²
Salles de classe ordinaires (30), salles spéciales (5), salles de préparation (3), dépôt à spécimens de science de la terre, etc.	
Bâtiment pour les services administratifs	856 m ²
Bureau du directeur, bureau du directeur-adjoint, bureau du gestionnaire, bureau du conseiller d'éducation, bureau des surveillants, bureau des secrétaires (2), salle des professeurs, salle de travail, infirmerie, bibliothèque, salle d'audio-visuel	
Bâtiment sanitaire (2 unités)	306 m ²
Gymnase	1.425 m ²
Salle de gymnastique, vestiaires, douches, salle des professeurs	
Bâtiment du transformateur	30 m ²
Total	6.396 m²

Les équipements qui seront mis en place dans ces installations seront des tables et chaises pour les salles de classe et les salles spéciales, du mobilier pour la bibliothèque et la salle d'audio-visuel et du matériel d'éducation physique.

Il semble pertinent de réaliser la construction de ce CES en deux phases: la première de 11 mois comprenant la construction des bâtiments de classes, des bâtiments sanitaires et du bâtiment du transformateur, et la seconde de 10 mois, la construction du bâtiment pour les services administratifs et du gymnase.

Le Bureau d'exécution des projets d'éducation (B.E.P.E) sous tutelle du Directeur général du Ministère de l'Education nationale sera l'organe d'exécution du projet de la partie djiboutienne. Le B.E.P.E. a déjà achevé le projet de construction du lycée industriel et commercial en septembre 1993, et réalisera le présent projet selon le même système.

Le CES du projet fonctionnera sous la supervision et la conduite du Service du second degré du Ministère de l'Education Nationale, le directeur de l'établissement disposant d'un personnel de 16 administratifs et de 40 enseignants et laborantins. Les frais de fonctionnement annuels s'élèveront à 6.500.000 FD et les frais de personnel à 114.557.200 FD, soit un total de 121.057.200 FD; par rapport au budget de l'éducation de 1992, ce montant correspond à une augmentation de 3% du total des frais d'éducation. Le Gouvernement Djiboutien, qui entend donner la priorité aux frais d'éducation dans la répartition de son budget, s'est engagé à assurer le budget pour ce projet.

L'exécution du projet permettra d'améliorer le taux de scolarité dans l'enseignement secondaire premier cycle où l'insuffisance d'établissements scolaires ne fait que s'aggraver au fil des années, il contribuera également à augmenter le niveau d'éducation de la population. Par ailleurs, la création de ce CES dans le quartier de Balbala où la population a tendance à augmenter rapidement, mais où il n'y a pas encore d'établissement secondaire, simplifiera les déplacements des élèves, ce qui permet de dire que la construction de cet établissement est à la fois nécessaire et opportune, et son exécution dans le cadre de la Coopération financière non-remboursable du Japon est très significative et laisse espérer des effets considérables.

Ce projet à réaliser dans le cadre de la Coopération financière non-remboursable comprend la construction d'installations et la fourniture d'équipements, et après son achèvement, le Gouvernement Djiboutien devra faire des efforts pour assurer les frais de fonctionnement et affecter le personnel enseignant nécessaire pour le bon déroulement des activités éducatives.

Table des Matières

AVANT-PROPOS

Lettre de présentation

Carte

Perspective

RESUME

Table des Matières

CHAPITRE 1 INTRODUCTION	1
CHAPITRE 2 ARRIERE-PLAN DU PROJET	3
2-1 Aperçu de la République de Djibouti	3
2-1-1 Nature	3
2-1-2 Population	3
2-1-3 Economie	4
2-2 Situation dans l'éducation	7
2-2-1 Système éducatif	7
2-2-2 Enseignement primaire	11
2-2-3 Enseignement secondaire général	13
2-2-4 Enseignement supérieur	17
2-2-5 Enseignement technique et professionnel	18
2-2-6 Formation des enseignants	19
2-2-7 Enseignement privé	22
2-2-8 Administration de l'éducation	23
2-2-9 Budget relatif à l'éducation	24
2-3 Projets connexes	28
2-3-1 Plan quinquennal de développement économique et social	28
2-3-2 Projets d'aide des organismes internationaux	29
2-4 Historique et contenu du projet	33
2-4-1 Historique de la requête	33
2-4-2 Contenu de la requête	33
CHAPITRE 3 APERÇU DU SITE DU PROJET	35
3-1 Aperçu du site du projet	35
3-1-1 Emplacement de la zone du projet	35
3-1-2 Conditions naturelles	35
3-1-3 Situation sociale	36

CHAPITRE 4 CONTENU DU PROJET	41
4-1 Objectifs du projet	41
4-2 Etude du contenu de la requête	41
4-2-1 Pertinence et nécessité du projet	41
4-2-2 Projet d'exécution et d'administration	44
4-2-3 Relations et recouvrements avec des projets similaires ou des projets d'aide d'organismes internationaux	46
4-2-4 Contenu des installations et des équipements de la requête	47
4-2-5 Nécessité de la coopération technique	48
4-2-6 Orientation de base de la coopération	48
4-3 Aperçu du projet	49
4-3-1 Organisme d'exécution et système d'administration	49
4-3-2 Plan des travaux du projet	51
4-3-3 Installations et équipements	54
4-3-4 Projet d'entretien	55
 CHAPITRE 5 PLAN DE BASE	 59
5-1 Orientation de base	59
5-2 Conditions du plan	60
5-2-1 Structure des installations	60
5-2-2 Définition des dimensions des différentes salles	60
5-3 Plan de base	65
5-3-1 Plan d'utilisation du terrain et plan de disposition des installations	65
5-3-2 Architecture	70
5-3-3 Plan des équipements	78
5-3-4 Plans de l'étude de base	79
5-4 Projet d'exécution	87
5-4-1 Orientation de l'exécution	87
5-4-2 Situation dans le bâtiment et points à prendre en compte pour l'exécution	87
5-4-3 Plan de supervision du projet	88
5-4-4 Plan de fourniture des équipements et matériaux	91
5-4-5 Programme d'exécution	93
5-4-6 Coût estimatif du projet	96
 CHAPITRE 6 EFFETS DU PROJET ET CONCLUSION	 97
6-1 Effets et conclusion	97
6-2 Recommandations	98

Documents annexes

1. **Composition de l'équipe de la mission**
2. **Programme de l'étude**
3. **Liste des personnes rencontrées**
4. **Procès-verbal des discussions**
5. **Rapport de l'étude géologique du site de la construction**

CHAPITRE 1 INTRODUCTION

CHAPITRE 1 INTRODUCTION

La République de Djibouti se situe dans ce qu'on appelle la Corne de l'Afrique, c'est un pays de 23.000 km² de superficie, et 530.000 habitants, face au détroit reliant la Mer Rouge à l'Océan Indien, dans la zone semi-aride très chaude. En ce qui concerne les infrastructures économiques du pays, les services représentent 40% du PNB, en particulier sa position de relais commercial entre l'Europe, l'Asie et les pays arabes. Actuellement, un Plan quinquennal de développement économique et social qui a débuté en 1991, ayant pour objectifs de réduire la concentration dans les villes, de prendre des mesures contre le chômage des jeunes, de corriger l'écart entre les pauvres et les riches, est en cours, qui dans ce cadre, insiste à la fois sur le développement de l'enseignement primaire et secondaire, l'amélioration du taux d'alphabétisation et la formation de ressources humaines susceptibles de contribuer au développement social. Depuis l'indépendance en 1977, le gouvernement s'est efforcé d'augmenter le taux de scolarité et d'étendre l'éducation en visant un enseignement obligatoire de 10 ans comprenant 6 années d'enseignement primaire et 4 années d'enseignement secondaire premier cycle (CES), mais à ce jour, le taux de scolarité dans l'enseignement primaire est de 36,2% et de 13,5% dans l'enseignement secondaire premier cycle. Les problèmes auxquels le pays fait actuellement face dans le domaine de l'enseignement sont l'insuffisance absolue en écoles, l'insuffisance du budget pour l'enseignement, l'insuffisance en enseignants pour l'enseignement secondaire premier cycle. Pour remédier à l'insuffisance absolue en établissements secondaires, le Gouvernement de la République de Djibouti prévoit la construction de plusieurs CES, et il a demandé la Coopération financière non-remboursable du Japon pour la construction d'installations telles que bâtiments et la fourniture de matériel scolaire en vue de la fondation d'un CES dans le quartier de Balbala, ville de Djibouti.

En réponse à cette requête, l'Agence japonaise de coopération internationale (JICA) a délégué sur place du 17 juillet au 19 août 1993, une mission d'étude du plan de base, conduite par M. Ichiro MUKAI, Deuxième division de l'étude du plan de base, Département de la Coopération financière non-remboursable, JICA, afin de confirmer le contenu de la requête et le système d'exécution, et de discuter avec la partie djiboutienne de la portée de la coopération.

Par l'intermédiaire de ses discussions avec les responsables de la partie djiboutienne, l'équipe de la mission d'étude du plan de base a pu confirmer le contenu des travaux du projet, le système d'exécution, les installations de la requête et les équipements requis, et faire une enquête sur le terrain prévu pour la construction du CES et les installations connexes.

Une analyse des résultats de cette étude a été faite au Japon, puis une étude d'explication de l'ébauche du plan de base, conduite par M. Hisakazu HAGIWARA a été déléguée à Djibouti du 19 au 30 novembre 1993, et finalement le rapport de l'étude du plan de base a été achevé.

La composition de l'équipe de l'étude, le programme de l'étude, la liste des principaux responsables rencontrés et le procès-verbal des discussions sont regroupés dans les documents en fin de volume.

CHAPITRE 2 ARRIERE-PLAN DU PROJET

CHAPITRE 2 ARRIERE-PLAN DU PROJET

2-1 Aperçu de la République de Djibouti

2-1-1 Nature

La République de Djibouti est un pays d'une superficie de 23.200 km², situé dans la base de la zone appelée la Corne de l'Afrique projetée dans l'Océan Indien, face au détroit de Bal al Mandab reliant la Mer Rouge à l'Océan Indien, entre 11 et 12°41" de latitude Nord et 41°45" et 43°15" de longitude Est. Djibouti est limitrophe au Nord avec l'Erythrée, à l'Ouest et au Sud avec l'Éthiopie et au Sud Ouest avec la Somalie; le pays possède à l'Est une ligne côtière de 800 km.

La majeure partie du pays est recouverte par un désert de sable volcanique très ondulé; au Nord se trouve une zone comprenant des volcans, dont le Mt. Moussa Ali (2015 m), et au centre du pays est un désert de sable plat, et la grande faille qui s'étend jusqu'à l'Afrique de l'Est commence ici.

Le climat est semi-désertique et la végétation pauvre, moins de 1% de la superficie du pays est cultivée.

La forêt de Day est la seule région faiblement boisée du pays, et la culture est possible seulement à proximité des rivières. Il est rare que la température soit inférieure à 22°C, sauf dans les régions montagneuses. L'année se divise en deux saisons: la saison fraîche d'octobre à avril (moyenne de 25 à 30°C) et la saison chaude de mai à septembre (30 à 50°C). Pendant la saison chaude, deux vents sont dominants: le Sabo du sud-ouest et le Khasim du nord-ouest. Les précipitations sont entre 100 et 300 mm par an, ce qui est extrêmement irrégulier. En 1989, la ville de Djibouti a subi des pluies torrentielles, et la majeure partie de la ville a été inondée. En 1991, le Ministère des Travaux publics a défini que les probabilités de précipitations sur 24 heures étaient de 126 mm (probabilités sur 10 ans), de 199 mm (probabilités sur 50 ans) et de 216 mm (probabilités sur 100 ans).

Ce climat et la nature du sol font que les eaux de surface ne sont pas constantes, et que le pays dépend des eaux souterraines pour son alimentation.

2-1-2 Population

En 1991, la population de la République de Djibouti était d'environ 508.500 habitants, se divisant en deux ethnies; les Affas et les Somaliens et en Arabes. Entre 1980 et 1991, le taux de croissance moyen de la population a été de 3,5%, et la population a été estimée à 1 million d'habitants en l'an 2025.

La guerre civile qui déchire actuellement la Somalie a provoqué l'entrée à Djibouti de nombreux réfugiés, qui vivent dans 4 camps près de la frontière. Ces camps regroupent environ 30.000 personnes, et comme les infrastructures ne sont pas du tout aménagées dans cette zone sauvage, ils arrivent tous les jours dans la ville de Djibouti distante de 100 km pour y chercher du travail, et des bidonvilles ont pris naissance. Selon les estimations, en 1991, les réfugiés et émigrés d'Ethiopie et de Somalie étaient au nombre de 61.400 personnes.

La caractéristique de la composition de la population de Djibouti, est comme les autres pays africains, que le pourcentage des jeunes est élevé. Les moins de 15 ans représentent plus de 41% de la population, ceux de 15 à 29 ans: 31,3%, ceux de 30 à 50 ans: 19,8%, et ceux de plus de 51 ans: 8%. Les moins de 20 ans comptent ainsi pour 52,7% de la population, et la composition de la population constitue la pyramide des âges typique.

Une autre caractéristique: la concentration de la population dans les villes. La concentration de la population à Djibouti, la capitale est très forte, 66% des habitants du pays, soit 336.300 personnes, y vivent. Si on y ajoute la population des capitales de district que sont Ali-Sabieh (16.400 habitants), Dikhil (20.500 habitants), Tadjourah (7.300 habitants), Obock (6.500 habitants), cela fait un total de 387.000 habitants (soit environ 76% de la population totale).

2-1-3 Economie

La majorité de la République de Djibouti est un désert volcanique et les terres cultivables comptent à peine pour 1% de la superficie du pays; le pays ne possédant pas non plus de ressources naturelles, son industrie principale est les services, principalement les services portuaires, qui sont réalisés traditionnellement, le pays tirant avantage de sa position géographique à l'entrée de la Mer Rouge où il sert de point de rencontre entre le Moyen-Orient et l'Afrique, dans le trafic entre l'Asie et l'Europe. Depuis 1987, si l'on considère la répartition des industries dans le produit intérieur brut, le secteur primaire de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche ne représente que 3% (1990) du PIB, l'industrie 18 % (idem) et les services 79% (idem). En 1984, on estime que le pourcentage des services avait atteint 65%, ce qui montre que leur poids augmente au fil des années.

Tableau 2-1 Estimation du produit intérieur brut par secteur industriel

Unité: million de DJF

	1987		1988			1989			1990		
	Montant	Pourcentage	Montant	Pourcentage par rapport à l'année précédente	Pourcentage	Montant	Pourcentage par rapport à l'année précédente	Pourcentage	Montant	Pourcentage par rapport à l'année précédente	Pourcentage
Secteur primaire Agriculture, pêche, élevage	1.598	3%	1.751	110%	3%	1.754	100%	3%	1.829	104%	3%
Secondaire Industries manufacturières Industries non- manufacturières	2.740	5%	2.822	103%	5%	2.907	103%	5%	2.994	103%	5%
	7.279	13%	8.137	112%	14%	7.859	97%	13%	8.667	110%	13%
Tertiaire Services non- administratifs Services administratifs	28.048	47%	27.646	106%	46%	29.805	107%	48%	30.432	103%	47%
	18.064	32%	19.137	106%	32%	20.101	105%	32%	21.103	105%	32%
Total PIB	55.727	100%	59.493	107%	100%	62.226	105%	100%	65.025	104%	100%
Impôts indirects nets	10.629		10.848	102%		10.501	97%		10.410	99%	
PIB au prix du marché	66.356		70.341	106%		72.727	103%		75.435	104%	
Croissance annuelle			6,0%			3,4%			3,7%		

Dans le secteur industriel, l'hydraulique (alimentation en eau), les industries énergétiques (production électrique, alimentation électrique, alimentation en gaz) et le bâtiment correspondent à 13% du PIB et l'industrie alimentaire, les produits alimentaires, et la fabrication de matériaux de construction à 5% du PIB. L'étroitesse du marché local, la main-d'oeuvre non qualifiée et l'absence de ressources naturelles empêchent le développement industriel. Cette forte dépendance de Djibouti vis-à-vis de ses services constitue également une faiblesse.

Le PIB qui était de 66,356 milliards de FD en 1987, a augmenté à 79,147 milliards en 1991, soit une augmentation de plus de 19,4%. Mais la croissance réelle du PIB n'a été que de 1% en moyenne, et de -0,6% en 1987. De plus, en 1989, l'activité économique a connu un net ralentissement, suite aux inondations qui ont touché la moitié de la ville de Djibouti, et provoqué l'interruption de l'acheminement de l'aide alimentaire pour l'Ethiopie via Djibouti. Par ailleurs, le choc pétrolier de 1990 a affecté l'économie nationale, et les troubles économiques et sociaux en Ethiopie et en Somalie ont considérablement rétréci les marchés traditionnels de services de transit et de commerce, et déprimé les recettes budgétaires. Mais en 1991, le PIB a progressé d'environ 1,6% suite à la reprise des activités économiques après la fin de la guerre du Golfe.

Cette prédisposition économique rend la balance commerciale nettement déficitaire, et la balance globale est légèrement excédentaire grâce à l'aide extérieure.

Le budget de l'Etat djiboutien a été de 35,8 milliards FD (23,1 milliards de yens) en 1991, dont 25,8 milliards (environ 15,5 milliards de yens) consacrés au budget de fonctionnement et 12,5 milliards (environ 7,6 milliards de yens) au budget d'investissement. Dans le montant de ce budget figure une contribution de 14% de la France (70 millions de FF) et des Etats-Unis (4 millions de dollars) pour le budget de fonctionnement. 91% du montant de ce budget d'investissement proviennent de la Banque africaine de développement et d'un fonds arabe, dont les sources sont le Koweït et l'Arabie Saoudite.

Quant à l'emploi, Djibouti souffre d'un taux de chômage chronique de 50%, qui atteint 80% chez les jeunes de 16 à 25 ans. La répartition des emplois est la suivante: fonctionnaires: 32%, services: 50%, bâtiment et travaux publics: 8% et production: 10%. Les produits nécessaires à la vie courante sont presque tous importés sous forme de produits finis, ce qui limite toute possibilité d'emploi dans la production et les services relatifs à ces produits, et se traduit par un taux de chômage élevé, mais le système de sécurité sociale (allocations familiales, soins gratuits pour les familles des salariés, retraites, etc.) et la solidarité familiale traditionnelle qui prévaut évitent toute inquiétude concernant l'emploi.

Pour améliorer sa situation économique, le Gouvernement Djiboutien réalisera une restructuration économique, en dehors de l'aide étrangère et des bénéfices découlant de la présence de forces françaises, en développant principalement le secteur des services comme suit dans le cadre de son Plan de développement économique et social (1991-1995):

- le transbordement et l'alimentation en carburant au port de Djibouti
- le transport par voie de chemin de fer pour l'Ethiopie
- des services bancaires et assurances commerciales pour le commerce extérieur et le transport
- des services de télécommunication utilisant des stations terrestres de satellite et le terminus de relais des câbles sous-marins entre l'Europe et l'Asie du Sud-Est
- le développement des ressources touristiques de la Vallée du Rift.

2-2 Situation dans l'éducation

2-2-1 Système éducatif

Le système éducatif de la République de Djibouti, devenue indépendante en juin 1977, est calqué sur le système éducatif français, et comprend 4 niveaux et 3 cours; l'Enseignement général, l'Enseignement technique et professionnel et la Formation des enseignants.

- (1) Enseignement primaire
- (2) Enseignement secondaire premier cycle
- (3) Enseignement secondaire second cycle
- (4) Enseignement supérieur

Ces quatre niveaux relèvent du Ministère de l'Education Nationale, et seules les 6 années de l'enseignement primaire constituent l'enseignement obligatoire.

Voici la teneur et la situation actuelle pour ces différents niveaux (statistiques 1992/93).

1) Enseignement primaire

Cet enseignement sur 6 ans concerne les enfants de 6 à 12 ans, et se décompose en 6 cours suivants:

- 1ère année: Cours d'initiation (CI)
- 2ème année: Cours préparatoire (CP)
- 3ème année: Cours élémentaire 1 (CE1)
- 4ème année: Cours élémentaire 2 (CE2)
- 5ème année: Cours moyen 1 (CM1)
- 6ème année: Cours moyen 2 (CE2)

Après le CM2 (6ème année), les élèves passent un examen d'entrée en 6ème (examen de sélection pour l'entrée dans le secondaire), et un Certificat d'Etudes Primaires (CEP), qui sanctionne la fin du cycle primaire.

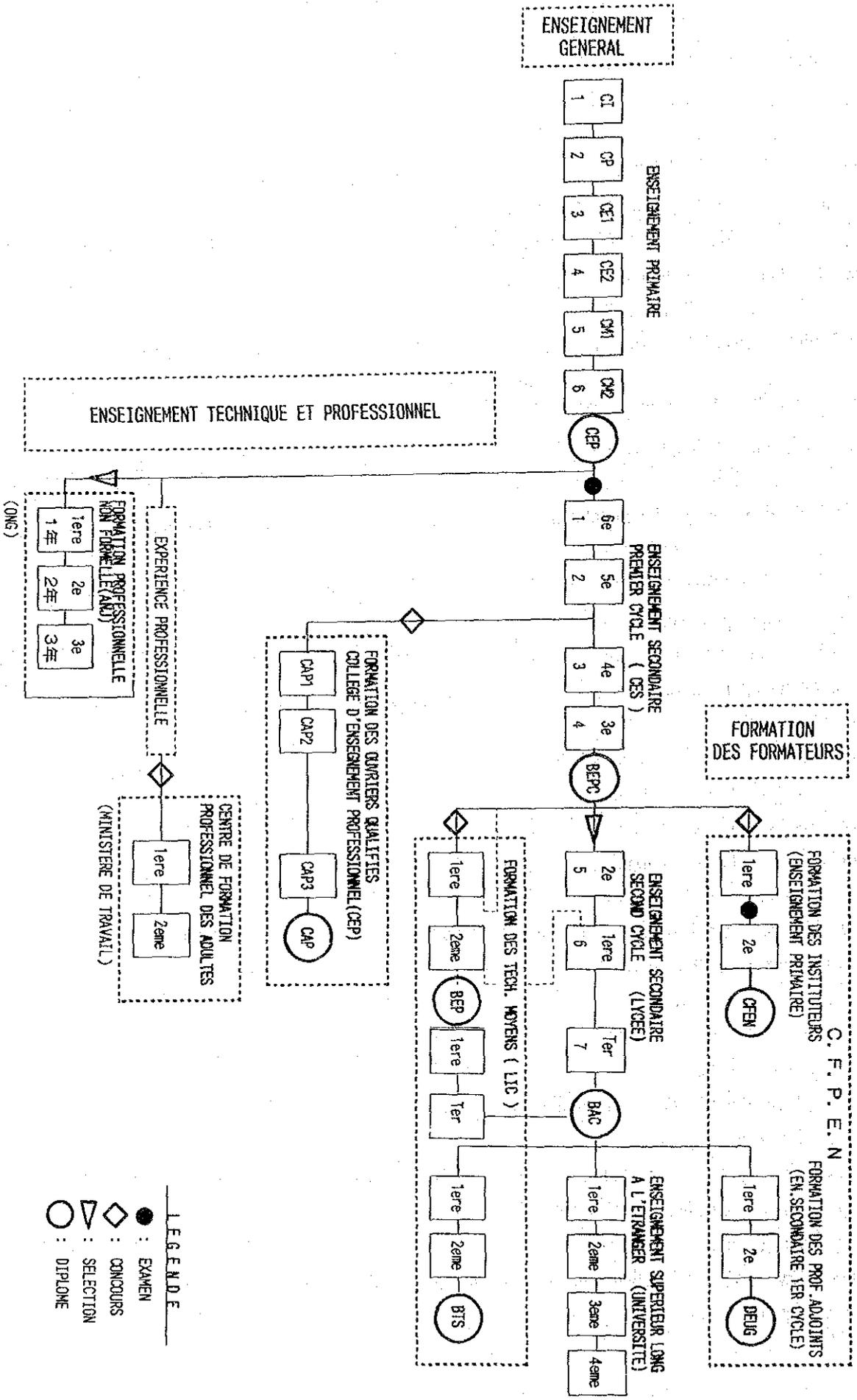
2) Enseignement secondaire général

Il se subdivise en premier (CES) et second cycles (lycée).

(1) Premier cycle (CES)

C'est un cycle d'une durée de 4 ans (6ème - 3ème), sanctionné par un examen, le Brevet d'Etudes du Premier Cycle (BEPC). Ce premier cycle s'effectue dans un collège d'enseignement secondaire (CES), et à l'issue de ce premier cycle, les élèves sont sélectionnés sur la base de leur livret par le conseil de classe pour le passage dans le second cycle.

AGES 6 | 7 | 8 | 9 | 10 | 11 | 12 | 13 | 14 | 15 | 16 | 17 | 18 | 19 | 20 | 21 | 22



(2) Second cycle (Lycée)

Le second cycle est d'une durée de 3 ans (seconde - terminale) et prépare au baccalauréat, diplôme donnant accès à l'enseignement supérieur. L'enseignement secondaire du second cycle se divise en sections suivantes:

- Section A littéraire: Littérature, langues vivantes et philosophie, pour les élèves souhaitant faire des études de droit et de littérature, ou bien d'enseignement
- Section B littéraire: Economie et sciences sociales
- Section C scientifique: Education de base en mathématiques, physique-chimie
- Section D scientifique: Physique-chimie, sciences naturelles, sciences de la terre, pour les élèves souhaitant faire des études médicales et agricoles
- Section G scientifique: Commerce et technique

Les élèves ayant réussi leur baccalauréat peuvent aller faire des études dans une université étrangère en France, en Tunisie, au Maroc, en Côte d'Ivoire ou au Sénégal, ou bien suivre une formation d'enseignant au Centre de formation du personnel de l'éducation nationale, un cycle supérieur court ou entrer dans une école professionnelle. Il n'existe que deux lycées: le lycée nationale de Djibouti et le lycée privé d'Arabie Saoudite.

3) Enseignement technique et professionnel

Il se subdivise en 2 cycles comprenant 2 filières principales: industrielle et commerciale.

(1) Premier cycle

Les élèves entrant dans ce cycle ont été sélectionnés après la fin de la seconde année du 1er cycle secondaire.

Les études en trois ans sont sanctionnées par un certificat d'aptitude professionnelle (CAP).

Les CAP préparés dans le secteur de l'industrie concernent les domaines suivants: électricité, mécanique auto, maçonnerie, peinture, plomberie, menuiserie, électricité auto, et pour le secteur commercial, ils concernent la comptabilité et la bureautique.

Pendant l'année scolaire 1993/94, seul le Collège d'enseignement technique (CET) d'Ali Sabieh enseignera ces disciplines.

Par ailleurs, le CET de Djibouti a été fermé, et l'enseignement technique et professionnel sera regroupé dans un seul Lycée industriel et commercial (LIC);

(2) Second cycle

Les élèves entrant dans ce second cycle sont sélectionnés sur examen parmi les élèves ayant obtenu le BEPC de fin d'étude du premier cycle de l'enseignement secondaire. Ce second cycle s'effectuait jusqu'à présent au lycée d'enseignement

professionnel, mais à partir de septembre 1993, celui a été fusionné au Lycée industriel et commercial (LIC). Par conséquent, la possibilité de passage du CET au Lycée d'enseignement professionnel (LEP), qui existait jusqu'ici, sera perdue à la transformation en LIC.

Le LIC propose les filières de bureautique, secrétariat, comptabilité, mécanique auto, génie électrique jusqu'ici proposées par le LEP, plus des cours de bureautique débouchant sur un baccalauréat. En ce qui concerne les diplômes, à la fin des deux ans de cours LEP, les élèves ayant réussi l'examen de fin d'études reçoivent un BEP, mais au LIC, s'ils poursuivent leurs études encore un an après le BEP, ils peuvent passer à un cours complémentaire sur trois ans pour obtenir un baccalauréat (BAC).

4) Formation des enseignants

L'enseignement normal est dispensé au Centre de Formation du Personnel de l'Education Nationale (CFPEN) à Djibouti pour l'enseignement dans les écoles primaire. La formation comprend deux cours: le 1er cours dans l'enseignement secondaire second cycle pour la formation des instituteurs et suppléants du primaire et le 2ème cours dans l'enseignement supérieur pour la formation des enseignants de l'enseignement secondaire premier cycle.

(1) 1er cours de formation des enseignants

Les élèves de cette filière sont recrutés sur concours après obtention du BEPC (examen de la fin de 4ème année du collège). Mais, des élèves de lycée peuvent être candidats. La formation des enseignants se fait sur un an pour les suppléants et sur deux ans pour les instituteurs. Après un an de formation au Centre, les suppléants suivent un stage de formation de deux semaines auprès des conseillers pédagogiques avant d'occuper leur poste. Les instituteurs, après un an de formation, doivent passer un examen, puis effectuer une deuxième année d'études comprenant des stages, avant d'obtenir leur certificat de fin d'études (CFEN).

(2) 2ème cours de formation des enseignants

Le baccalauréat est exigé pour accéder à cette formation. Le cours de formation des enseignants du secondaire a commencé en 1991/92, sur deux ans. Après la fin de ce cycle, les élèves ayant réussi l'examen se voient décerner un DEUG (Diplôme d'études universitaires générales). Ce diplôme est en réalité délivré par l'Université de Montpellier, qui travaille en collaboration avec le CFPEN. Les élèves restent pendant tout le cycle d'études à Djibouti, et des professeurs de l'université française viennent assurer les cours complémentaires nécessaires.

(3) Formation des enseignants des lycées

Trois ou quatre années d'études dans l'enseignement supérieur, après le baccalauréat, donnent droit au diplôme d'enseignant de lycée. Actuellement, le Lycée de Djibouti compte 10 enseignants djiboutiens, les autres sont étrangers, et surtout français.

5) Enseignement supérieur

Au sens strict du terme, il n'y a pas d'enseignement supérieur à Djibouti. A titre d'enseignement supérieur, il y a un cycle universitaire court de 2 ans pour les élèves des filières techniques dispensé au Lycée de Djibouti. En 1992/93, 17 élèves ont obtenu un BTS (Brevet de technicien supérieur) ou DUT (Diplôme universitaire de technologie). Le lycée regroupe trois filières, mais n'accepte des élèves que dans une filière par an, ainsi l'entrée dans une filière n'est possible que tous les trois ans.

Le cycle de formation des enseignants du 2nd cycle du CFPEN fait également partie de l'enseignement supérieur. Par ailleurs, les élèves souhaitant poursuivre leurs études après le bac ont la possibilité de le faire en France, ou dans d'autres pays africains, tels que le Sénégal, la Côte d'Ivoire, le Maroc ou la Tunisie.

2-2-2 Enseignement primaire

Il y a actuellement à Djibouti 46 écoles primaires publiques (dont 24 à Djibouti-ville) et 9 écoles privées (toutes à Djibouti-ville), disposant d'un total de 409 classes, dont 282 dans la ville de Djibouti. Mais les classes sont insuffisantes en nombre absolu par rapport à la population en âge de scolarisation, et c'est pourquoi 41% des salles de classe sont utilisées en système double flux pour augmenter le taux de scolarisation. Cela fait un total de 650 classes, dont 492 à Djibouti-ville.

Tableau 2-2 Population scolarisée dans l'enseignement primaire, population scolarisée et taux de scolarisation: tout le pays et la ville de Djibouti

	Djibouti-ville	Régions					Sous-total	Total
		District de Djibouti (en dehors de la ville)	Ali-Sabieh	Dikhil	Tadjourah	Obock		
Ecole primaire	24	6	8	7	1	22	46	
Nbre de salles de classe	282	28	46	43	12	127	409	
Nbre de classes	492	42	60	43	13	158	650	
Matinées uniquement	49	10	30	21	11	72	121	
Double flux matinée	222	16	15	11	1	43	265	
Double flux soirée	221	16	15	11	1	43	264	
Taux de scolarisation des deux sections	45%	38%	25%	26%	8%	27%	41%	
Nb. de classes / salles	1,74	1,62	1,30	1,00	1,08	1,24	1,59	
Effectif	22.165	1.253	2.272	1.723	402	5.650	27.815	
Garçons	12.185	769	1.441	1.121	215	3.546	15.823	
Filles	9.888	484	831	602	187	2.104	11.992	
Pourcentage de filles	44,6%	38,6%	36,6%	34,9%	46,5%	37,2%	43,1%	
Taux de redoublement	15,6%	14,8%	16,2%	12,5%	12,7%	14,5%	15,4%	
Nb. d'élèves / salles	78,6	48,2	49,4	40,1	33,5	44,5	68,0	
Nb. d'élèves / classes	45,1	29,8	37,9	40,1	30,9	35,8	42,8	
Personnel enseignant	555	44	66	51	15	176	731	
Titulaires	384	29	53	31	6	119	503	
Suppléants	96	13	8	15	8	44	140	
Coopérants français	12	0	0	0	0	0	12	
Coopérants arabes	38	0	2	2	0	4	42	
Autres	25	2	3	3	1	9	34	

Note 1: Les écoles primaires du district de Djibouti (sauf la ville) sont les écoles de ARTA, WEA, DAMMERJOG, DORALEH, DOUDAH et CHERBELLEY.

Note 2: La guerre civile qui règne dans le district d'Obock a provoqué la fermeture des écoles.

En 1991, le taux de scolarisation était de 40,1%, mais il a baissé à 36,2% avec l'éclatement de la guerre civile dans le district d'Obock. Si l'on considère le taux de scolarisation seulement à Djibouti-ville, de 49,7% en 1991, il est passé à 50,1% en 1992. Cette augmentation est largement due à la construction de nouvelles classes, avec l'aide de la Banque africaine de développement, mais le taux d'admission national n'est que de 38,2% et de 51,7% à Djibouti-ville, ce qui est un niveau relativement faible comparé aux autres pays africains situés au Sud du Sahara. Par ailleurs, le taux d'alphabétisation national est de 14%.

Tableau 2-3 Population scolarisée dans l'enseignement primaire, population scolarisée et taux de scolarisation: tout le pays et Djibouti-ville Année scolaire 1991/92 et 1992/93

	Tout le pays					
	Population scolarisable	Population scolarisée			Taux de scolarisation	
		Ecoles publiques	Ecoles privées	Total	Enseignement public	Enseignement public + privé
1991/92						
Tout le pays	82.916	30.157	3.094	33.251	36,4%	40,1%
Djibouti-ville	48.915	21.218	3.094	24.312	43,4%	49,7%
1992/93						
Tout le pays	84.540	27.815	2.771	30.586	32,9%	36,2%
Djibouti-ville	49.756	22.165	2.771	24.936	44,5%	50,1%

Note 1: La population scolarisable a été transposée à 1992, à partir de la répartition de la population, par 5 ans, du recensement de 1991.

Note 2: Les élèves de l'enseignement privé incluent les enfants étrangers scolarisés.

Pour l'année scolaire 1992/93, le corps enseignant comprenait 731 personnes, directeurs d'école inclus, dont 12 coopérants français. Parmi ces enseignants, 25% sont titulaires. On pallie généralement l'insuffisance des titulaires par l'emploi de suppléants ayant suivi un stage court.

Les enseignants qui effectuent des cours ont suivi un stage d'encadrement auprès des 7 inspecteurs et 19 conseillers pédagogiques (dont 2 en langue arabe). Mais le manque de matériel pédagogique, le faible niveau des enseignants, font que l'enseignement primaire ne réalise pas les résultats souhaités. En réalité, le matériel de base (matériel pour l'initiation à la biologie, sciences, histoire/géographie, instruments de mesure et de pesée, etc.) manque dans toutes les écoles. Et beaucoup d'enfants abandonnent les études. Pour l'année scolaire 1992/93, le nombre d'élèves à l'entrée en CM2, de redoublants, et d'abandons était respectivement de 31, 40 et 29%.

La raison à cette situation est la limitation du nombre d'élèves suite à l'insuffisance d'établissements scolaires du second degré, et beaucoup d'élèves du CM2 redoublent en attendant qu'une place se libère dans un établissement d'enseignement secondaire.

2-2-3 Enseignement secondaire général

1) Premier cycle de l'enseignement secondaire (CES)

En 1992, il y avait 3 CES à Djibouti-ville et 4 dans les capitales de district, ce qui fait seulement un total de 7. Par ailleurs, les CES privés sont concentrés à Djibouti-ville, il y a une école catholique et 7 écoles ordinaires. 1.069 élèves suivent l'enseignement secondaire privé (élèves étrangers non inclus), ce qui supplée au manque d'établissements publics.

Tableau 2-4 Effectifs par CES, nombre de classes, nombre d'enseignants (1984/85 - 1992/93)

Année scolaire		86/87	87/88	88/89	89/90	90/91	91/92	1992/1993					
								Effectif	Nbre de classes	Nbre d'enseignants (par rapport à l'année précédente)			
										Total	Djiboutiens	Français	Autres
Djibouti-ville	CES de Boulaos	1.756	1.723	1.667	1.784	1.918	1.934	1.978	46	66	21	28	19
	CES d'Ambouli	1.586	1.630	1.699	1.712	1.788	1.872	1.947	47	66	18	28	20
	CES de C. Foucault (2)		109	376	689	727	753	926	21	30	11	11	8
	Sous-total	3.442	3.462	3.742	4.185	4.433	4.563	4.851	114	162	50	65	47
	(par rapport à l'année précédente)	+3,4%	+0,8%	+8,1%	+11,8%	+5,9%	+2,9%	+6,3%		(100%)	(31%)	(40%)	(29%)
Régions	CES d'Ali-Sabieh	332	353	365	374			437	10	14	8	4	4
	CES de Dikhil	216	227	246	268			313	8	12	5	4	3
	CES de Tadjourah	273	262	237	248			77	4	6	5	0	1
	CES d'Obock	142	138	127	139			-	-	-	-	-	-
	Sous-total	963	980	975	1.029	1.054	1.125	827	22	32	16	8	8
Total		4.405	4.442	4.717	5.214	5.487	5.688	5.678	136	194	66	73	55
(par rapport à l'année précédente)		+3,8%	+0,8%	+6,2%	+10,5%	+5,2%	+3,7%	-0,2%		(100%)	(34%)	(38%)	(28%)

Note 1: Le CES d'Obock est fermé pour cause de guerre civile.

Note 2: Le CES C. Foucault est une ancienne école primaire privée rachetée par l'Etat et convertie en CES en septembre 1987.

Si l'on considère l'effectif des CES publics par année scolaire, en 1986/87, il était de 4.405 élèves (Djibouti-ville: 3.323), et en 1992/93 de 5.678 élèves (dont 4.851 à Djibouti-ville), ce qui indique une augmentation de 34% (46% à Djibouti-ville). Mais aucune construction de CES ne s'est faite en fonction de l'augmentation de la population scolarisable, seul l'école primaire C. Foucault transféré à l'Etat et converti en CES en septembre 1987 est nouveau.

Par ailleurs, en septembre 1993, l'école primaire Gabode II qui se situe à proximité du site du présent projet dans le quartier Balbala a été utilisée comme CES, et on y a ouvert 8 classes de 6ème. Ce CES Gabode II reçoit les élèves candidats avant l'ouverture du CES de Balbala I (nom provisoire: don japonais), il ne s'agit que d'une mesure provisoire en vue de l'ouverture du CES de Balbala, et cette établissement redeviendra une école primaire par la suite.

Le nombre des élèves augmente alors qu'il n'y a pas d'augmentation du nombre des établissements scolaires, et on essaie de supporter la situation en augmentant le nombre de classes du système double flux et le nombre d'élèves par classe. De plus, non seulement les bâtiments, mais aussi le matériel pédagogique font défaut, et les expériences ne sont pas assurées pour les cours de sciences.

Tableau 2-5 Ecoles primaires/CES du pays et de Djibouti-ville: population scolarisée et taux de scolarisation (1992)

Age	Classe	Tout le pays						Djibouti-ville					
		Population scolarisable	Population scolarisée			Taux de scolarisation		Population scolarisable	Population scolarisée			Taux de scolarisation	
			Ecole publique	Ecole privée	Total	Public	Public + privé		Ecole publique	Ecole privée	Total	Public	Public + privé
6	CI	14.532	5.148	396	5.544	35,4%	38,2%	8.594	4.048	396	4.444	47,1%	51,7%
7	CP	14.496	4.839	470	5.309	33,4%	36,6%	8.505	3.779	470	4.249	44,4%	50,0%
8	CE1	14.460	4.461	504	4.965	30,9%	34,3%	8.414	3.561	504	4.065	42,3%	48,3%
9	CE2	14.072	4.118	452	4.570	29,3%	32,5%	8.248	3.266	452	3.718	39,6%	45,1%
10	CM1	13.684	3.847	429	4.276	28,1%	31,2%	8.082	3.147	429	3.576	38,9%	44,2%
11	CM2	13.298	5.402	520	5.922	40,6%	44,5%	7.918	4.364	520	4.884	55,1%	61,7%
Ecole primaire Total		84.540	27.815	2.771	30.586	32,9%	36,2%	49.759	22.165	2.771	24.936	44,5%	50,1%
12		12.908	1.663	431	2.094	12,9%	16,2%	7.750	1.414	431	1.845	18,2%	23,8%
13		12.520	1.586	258	1.844	12,7%	14,7%	7.584	1.370	258	1.628	18,1%	21,5%
14		12.388	1.232	221	1.453	9,9%	11,7%	7.646	1.058	221	1.279	13,8%	16,7%
15		12.256	1.197	159	1.356	9,8%	11,1%	7.708	1.009	159	1.168	13,1%	15,2%
CES Total		50.072	5.678	1.069	6.747	11,3%	13,5%	30.688	4.851	1.069	5.920	15,8%	19,3%

Note 1: La population scolarisable a été transposée à 1992, à partir de la répartition, par 5 ans, du recensement du 1991.

Note 2: L'effectif scolarisé des écoles primaires privée est compris de 562 élèves étrangers.

Note 3: L'effectif scolarisé des CES privés ne concerne que Djibouti-ville.

Le passage de l'école primaire à un CES public n'est que de 31% dans tout le pays. Et le taux de scolarisation des écoles publiques par rapport à toute la population en âge scolarisable n'est que de 11,3%, et de 13,5% en incluant les écoles privées. Le faible taux de passage en CES et de scolarisation a pour origine la capacité d'accueil insuffisante des CES, et ce manque de CES limite le nombre d'entrées en CES. Pour le personnel enseignant des CES, un 2ème cours de formation a été ouvert au Centre de Formation du Personnel de l'Education Nationale (CFPEN) en 1990/91, et 12 enseignants en est sorti en 1992/93, et le corps enseignant se compose de Djiboutiens ayant effectué des études universitaires à l'étranger, d'enseignants étrangers sous contrat, de coopérants français et de coopérants d'autres pays. Le nombre des enseignants djiboutiens a tendance à diminuer, et si l'on considère le personnel enseignant pour l'année scolaire 1992/93 comprenant un total de 194 personnes, il y a 66 Djiboutiens (34%), 31 enseignants sous contrat (16%), 73 enseignants français (38%) et 24 coopérants (12%). Cela montre la forte dépendance de l'enseignement secondaire des enseignants étrangers (66% au total), et la formation d'enseignants à Djibouti est une question à régler d'urgence.

Tableau 2-6 Evolution du nombre des enseignants dans l'enseignement secondaire premier cycle (CES): 1986/87 - 1992/93

		Djouti-ville				Régions						
		CES de Boulaos	CES d'Ambouli	CES de Foucault	Sous-total	CES d'Ali-Sabieh	CES de Dikhil	CES de Tadjourah	CES d'Obock	Sous-total	Total	Pourcentage
86	Djiboutiens	27	19	0	46	7	6	8	5	28	72	40%
/	Etrangers	41	49	0	90	5	5	4	3	17	107	60%
87	Sous-total	68	68	0	136	12	11	12	6	45	179	100%
87	Djiboutiens	24	23	0	47	7	6	8	5	26	73	41%
/	Etrangers	48	42	0	90	7	5	3	2	17	107	59%
88	Sous-total	72	65	0	137	14	11	11	7	43	180	100%
88	Djiboutiens	20	27	7	54	7	5	8	5	25	79	42%
/	Etrangers	42	36	15	93	7	6	3	2	18	111	58%
89	Sous-total	62	63	22	147	14	11	11	7	43	190	100%
89	Djiboutiens	21	19	8	48	8	4	6	4	22	70	37%
/	Etrangers	43	39	15	97	7	8	4	3	22	119	63%
90	Sous-total	64	58	23	145	15	12	10	7	44	189	100%
90	Djiboutiens	20	20	7	47	7	3	8	3	21	68	35%
/	Etrangers	46	42	17	105	8	8	5	3	24	129	65%
91	Sous-total	66	62	24	152	15	11	13	6	45	197	100%
91	Djiboutiens	21	20	8	49	5	5	5	3	18	67	32%
/	Etrangers	47	44	22	113	9	7	7	4	27	140	68%
92	Sous-total	68	64	30	162	14	12	12	7	45	207	100%
92	Djiboutiens	21	18	11	50	8	5	5	0	16	66	34%
/	Etrangers	45	48	19	112	8	7	1	0	16	128	66%
93	Sous-total	66	66	30	162	16	12	6	0	32	194	100%

2) Lycées

Il n'y a que deux lycées dans le pays: le lycée public de Djibouti et le lycée privé d'Arabie Saoudite. Pendant l'année scolaire 1992/93, l'effectif du lycée de Djibouti a été de 988 élèves, dont 786 Djiboutiens, 179 Français et 23 autres étrangers, et le taux de passage des Djiboutiens du CES au Lycée de Djibouti a été d'environ 25%.

Actuellement, un projet d'agrandissement du Lycée de Djibouti est en cours avec l'aide de la Banque africaine de développement, qui prévoit de transformer les bâtiments du LEP (Lycée d'enseignement professionnel) implanté dans le même terrain, qui doit être transféré au LIC (Lycée industriel et commercial) à partir de l'année 1993/94 actuellement en construction dans le cadre du Projet Education I, pour passer ainsi à une capacité d'accueil de 1.800 élèves.

Tableau 2-7 Effectif et personnel enseignant du Lycée de Djibouti par année scolaire

	CES 3ème	Taux de passage	Lycée de Djibouti								
			Effectif				Enseignants				
			SECONDE	1ERE	TERMINALE	Total	Djiboutiens	Etrangers			Total
								Français	Enseignants sous contrat	Autres	
86/87	991	27%	271	242	196	709	10	38			46
87/88	988	32%	320	229	204	753	10	39			49
88/89	964	35%	338	277	218	833	7	44			51
89/90	966	35%	334	329	271	934	9	43			52
90/91	1.079	30%	320	317	313	950	8	46			54
91/92	1.239	29%	364	304	313	981	8	50			58
92/93	1.197	31%	370	325	293	988	10	47	5	4	66

Le Lycée privé d'Arabie Saoudite accueille 134 élèves (dont 34 étrangers).

2-2-4 Enseignement supérieur

Il n'y a pas d'université en République de Djibouti. La plupart des étudiants de l'enseignement supérieur vont étudier à l'étranger, et seuls 63 élèves ont suivi les cours de l'enseignement supérieur dispensés à Djibouti en 1990/91. Parmi eux, 31 élèves au Centre de Formation du Personnel de l'Education Nationale (CFPEN), 15 élèves suivant les cours de secrétariat et de bureautique au Lycée d'enseignement professionnel, et 17 élèves suivant les cours de gestion et comptabilité dans le même lycée. Les 441 restants étudient à l'étranger. Il y avait 182 boursiers du Gouvernement Djiboutien en 1982-1985, 229 en 1985-1989, 438 en 1989/90, 494 en 1990/91 et 369 en 1992/93.

Voici les spécialités des étudiants partis étudier à l'étranger:

- Littérature, histoire, géographie, sociologie, philosophie, journalisme 30%
- Droit 12%
- Economie, commerce 29%
- Mathématiques, sciences, sciences appliquées 26%.

85% des boursiers étudient en France, le reste dans d'autres pays africains (Sénégal, Côte d'Ivoire, Maroc, Tunisie).

Il y a deux types de bourses pour les études en France, l'un est de choisir une discipline ordinaire à l'université, et l'autre d'avoir les mêmes devoirs que les étudiants du programme tutorial (pt) sous une réglementation spéciale ou comme les boursiers dans d'autres pays africains. Les différences de ces deux systèmes sont comme suit:

(1) Etudiants du système ordinaire

Ils choisissent librement leur discipline, et sont tenus de travailler 10 ans à Djibouti après la fin de leurs études.

(2) Etudiants de la seconde catégorie

Ces étudiants sont tenus de suivre des cours dans la discipline sélectionnée par le Ministère de l'Education nationale. Par la suite, ils suppléeront au manque de cadres à Djibouti dans le domaine choisi, et serviront à remplacer les enseignants partis à l'étranger. Les disciplines fixées par les autorités éducatives sont les domaines des sciences exactes, sciences naturelles et médecine, où les ressources humaines sont insuffisantes. Le montant mensuel de la bourse des étudiants recevant ce type de bourse est 50% supérieure à celle des étudiants de la première catégorie, mais ils sont liés par une convention, et doivent aller étudier à l'université de Pau ou de Bordeaux. A l'approche de la fin de leurs études, il doivent travailler au moins un an pour Djibouti avant d'obtenir leur diplôme. Ce système a été mis en place parce qu'il y a eu des défections dans le passé.

2-2-5 Enseignement technique et professionnel

668 élèves ont suivi l'enseignement technique et professionnel public en 1992/93. Il y a eu 42 classes, et 82 enseignants. La même année scolaire, l'effectif du LEP de Djibouti a été de 438 élèves, dont 68 ont suivi des cours en vue de l'obtention d'un CAP industriel et 100 d'un CAP commercial, et 261 élèves des cours en vue de l'obtention d'un BEP. Le Collège d'Ali-Sabieh a reçu 61 élèves (tous dans des cours pour l'obtention d'un CAP industriel), et le Centre ménager de Bouloas 161 élèves. Le LEP a été fusionné au LIC (lycée industriel et commercial) en septembre 1993.

A côté de l'enseignement technique et professionnel public, l'enseignement catholique se développe. En 1992/93, il y avait 11 écoles avec 1064 élèves, dont 74% de filles. Ces établissements se trouvent à Tadjourah, Dikhil, Ali-Sabieh et Boualos.

Tableau 2-8 Effectif par cours d'enseignement professionnel en 1992/93

	CAP				BEP			Total
	1ère	2ème	3ème	Sous-total	1ère	2ème	Sous-total	
LEP de Djibouti								
Section industrielle	0	37	31	68	63	51	114	182
Métallier	0	10	7	17	0	0	0	17
Menuisier	0	6	7	13	0	0	0	13
E.T.B.	0	0	0	0	12	11	23	23
Méca. Entre.	0	13	12	25	0	0	0	25
A.T.S. méc. Auto.	0	0	0	0	24	18	42	42
Maçon	0	8	5	13	0	0	0	13
Finitions, Bât.	0	0	0	0	11	8	19	19
Electricien	0	0	0	0	16	14	30	30
Section commerciale	27	24	58	109	791	68	147	256
Sous-total	27	61	89	177	142	119	261	438
CET d'Ali-Sabieh	28	24	17	69	-	-	0	69
Total	55	85	106	246	142	119	261	507

2-2-6 Formation des enseignants

La formation des enseignants de l'enseignement primaire et des CES, et des suppléants, s'effectue au Centre de Formation du Personnel de l'Education Nationale (CFPEN).

1) Formation des instituteurs

Depuis sa fondation en 1981, ce centre a formé 467 enseignants. Il délivre tous les ans 40 à 50 diplômes d'enseignant.

Tableau 2-9 Répartition des admis au concours d'entrée au CFPEN session 1992/93

BAC	Lycée			BEPC	Anciens suppléants	Total
	TERM	1ère	2nde			
0	7	4	6	42	1	59

Tableau 2-10 Evolution du nombre d'élèves du CFPEN

Année	1ère année	2ème année	ADMIS AU CFPEN
1986/87	54	48	45
1987/88	60	57	51
1988/89	59	57	52
1989/90	59	53	50
1990/91	57	51	48
1991/92	57	46	41
1992/93	59	53	

La formation des enseignants est assurée par 36 heures de cours par semaine, pendant un an pour les suppléants et pendant deux ans pour les instituteurs. La formation comprend deux stages pratiques, le premier sous la responsabilité d'un maître d'une classe d'application, et le second sous la responsabilité des stagiaires eux-mêmes. Pendant leur formation, les élèves maîtres suivent le déroulement des cours au CFPEN, et y donnent des leçons d'essai.

Cette école d'application, où se déroulent tous les stages pratiques, comprend toutes les classes de l'enseignement primaire, et compte 21 enseignants et 793 élèves. Mais cette école est un ancien gymnase transformé en école, dont les salles ont été formées en installant des cloisons, et ne remplit pas suffisamment ses fonctions. Il n'y a pas d'isolation entre les salles, et pas de ventilation d'air. Et les élèves maîtres sont 3 ou 4 par classe, ce qui limite le temps de la pratique, et comme le matériel est insuffisant, la formation pratique ne s'effectue pas correctement, ou bien pas du tout.

Tout cela se traduit par des insuffisances au niveau de la formation, et il est souhaitable que cette école soit réaménagée, c'est ce qui est actuellement en cours avec l'aide de la BAD, dont le projet vise à la rendre plus fonctionnelle et à lui fournir le matériel nécessaire.

2) Formation des enseignants du secondaire

Depuis le recrutement d'élèves ayant leur baccalauréat en 1991/92, une seule promotion a terminé ses études et 12 élèves ont eu leurs certificats de fin d'études en 1993.

Tableau 2-11 Cours de formation des enseignants du secondaire et nombre d'élèves

	Garçons	Filles	Total
1ère année	4	18	22
2ème année	7	7	14
Total	11	25	36

En plus de la formation dispensée au CFPEN, on met l'accent sur l'affectation des élèves ayant un diplôme universitaire ayant principalement fait leurs études en France dans les CES. Les bourses qui ont commencé à être décernées en 1984/85 ont permis aux élèves possédant un baccalauréat de continuer leurs études à l'étranger (4 à 5 ans), mais après leur retour à Djibouti, ils ont obligés de travailler dans un organisme gouvernemental, et la priorité est donnée à l'enseignement.

Tableau 2-12 Tableau estimatif des élèves ayant fait leurs études à l'étranger et qui deviennent enseignants

Matière/exercice	1993	1994	1995
Littérature moderne (en français)	9	9	6
Langue vivante	3	10	16
Géographie	7	9	8
Histoire	17	0	9
Mathématiques, physique	2	11	22
Sciences naturelles	0	10	15
Education sportive	0	1	2
Total	38	50	78

Note: Ces chiffres sont incertains, mais il est possible que les chiffres réels soient supérieurs.

2-2-7 Enseignement privé

Depuis quelques années, l'enseignement privé se développe à cause de la forte demande sociale d'éducation du pays, que le gouvernement a du mal à satisfaire. Bien que la réglementation concernant la fondation d'un établissement d'enseignement privé soit sévère, depuis quelques années, le nombre des établissements d'enseignement privé a considérablement augmenté à cause de l'insuffisance des établissements publics. Tous les établissements privés sont concentrés à Djibouti-ville comme suit.

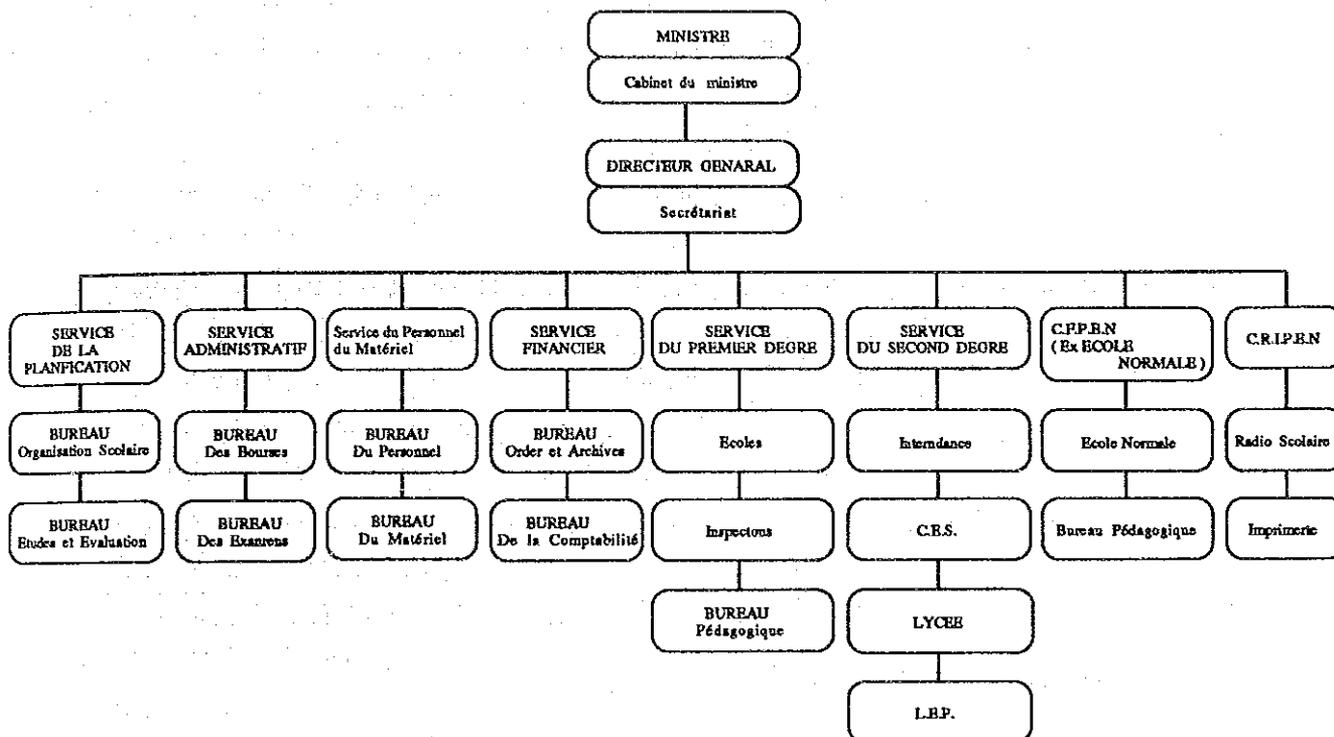
Tableau 2-13 Nombre de classes des écoles privés et nombre d'élèves

	Nom des écoles	Ecole primaire		CES		Lycée	
		Nbre de salles	Nbre d'élèves	Nbre de salles	Nbre d'élèves	Nbre de salles	Nbre d'élèves
Ecoles catholiques	La Nativité	12	461 (408)	4	181 (52)		
	La Salle	7	292 (6)				
	Foyer S. Boulaos	5	245 (0)				
	Mission St. Louis	6	230 (2)				
Ecoles non-catholiques	Al Najah	12	480 (2)	3	71 (0)		
	Nasser	8	205 (1)	6	168 (0)		
	Fourquan	15	425 (91)	5	164 (28)		
	Islamique	12	364 (46)	4	52 (0)		
	Harbi	4	72 (6)	9	297 (14)		
	Arabie Saoudite			5	147 (35)	4	134 (34)
	Pigier	82		7	203 (8)		
	Total		2.774 (562)	43	1.283 (129)	4	134 (34)

Note : Les chiffres () indiquent le nombre des élèves étrangers.

2-2-8 Administration de l'éducation

Le système d'enseignement formel est sous tutelle du Ministère de l'Éducation Nationale, mais le Centre de formation professionnelle des adultes est placé sous celle du Ministère du Travail. Voici l'organigramme du Ministère de l'Éducation Nationale.



*CRIPEN: Centre de Recherche d'Information et de Production de l'Éducation Nationale

*CFPEN: Centre de Formation des Personnels de l'Éducation Nationale

Figure 2-1 Organigramme du Ministère de l'Éducation Nationale

Dans cette organisation, le Service du premier degré est en charge de l'enseignement primaire, le Service du second degré des CES, lycées et LEP, et le Centre de Formation du Personnel de l'Éducation Nationale de la formation des enseignants.

Le Service de la Planification s'occupe des projets de construction d'établissements scolaires, et le Centre de Recherche d'information et de Production de l'Éducation Nationale de l'élaboration du matériel pédagogique et des manuels, et de la production d'émissions culturelles pour la télévision et la radio. Le Ministère de l'Éducation Nationale a pour rôle de faire la synthèse de l'ensemble de l'enseignement donné dans le pays, de définir les grandes lignes et l'orientation de l'enseignement, d'établir les critères de création et d'affecter le personnel.

2-2-9 Budget relatif à l'éducation

Les sources budgétaires relatives à l'enseignement sont l'Etat, l'aide bilatérale, l'aide internationale et les parents d'élèves.

1) Budget éducation de l'Etat

A Djibouti, la part du budget consacrée à l'éducation arrive en seconde place, derrière les dépenses militaires.

Le budget de l'Etat est un budget de fonctionnement (salaire des personnels, matériel, bourses, dépenses communes et subventions à l'enseignement privé catholique). Le budget du Ministère de l'Education Nationale a représenté 13,78% du budget de l'Etat en 1988.

En 1990, ce montant a augmenté de 0,52%, mais a de nouveau légèrement baissé en 1991. En 1992, le Gouvernement a consacré prioritairement 13,87% de son budget, soit 3.747.000 FD au secteur de l'éducation.

Tableau 2-14 Dépenses d'éducation de 1988 à 1992

(unité: mille FD)

Budget de fonctionnement	1988	1989	1990	1991	1992
Budget de l'Etat	23.116.078	23.709.200	23.967.100	25.872.597	27.008.900
Budget relatif à l'éducation					
Salaire des personnels	1.649.078	1.760.091	1.830.346	1.884.422	2.384.645
Matériel	186.079	185.884	185.884	189.984	192.358
Bourses	280.000	280.000	280.000	280.000	280.000
Dépenses communes	921.844	1.009.392	983.236	953.195	740.770
Subvention à l'enseignement privé	150.000	150.000	150.000	150.000	150.000
Total	3.187.001	3.385.387	3.429.466	3.457.602	3.747.773
Pourcentage du budget de l'Etat	13,78%	14,27%	14,30%	13,36%	13,87%

Source: Ministère de l'Education Nationale, Service de la Planification, 1992

En 1992, l'enseignement primaire a reçu plus de 40% des ressources allouées à l'éducation, et l'enseignement secondaire 30%. La part réservée à l'administration était la plus faible, 0,4%. Les coûts unitaires de l'enseignement sont élevés: 50.831 FD dans le primaire, 175.666 FD dans le secondaire et 228.000 FD dans l'enseignement technique et professionnel.

Les frais de personnel constituant la partie la plus importante du budget de l'éducation, 64%, le gouvernement a récemment pris des mesures en vue de réviser le statut des personnel de l'Education nationale, dans le but de réduire les coûts unitaires. Ces dispositions prévoient la création d'un nouveau cadre d'instituteurs adjoints, et la révision à la baisse des indices de début de carrière de tous les nouveaux

recrutés, à l'exception des inspecteurs en nombre limité. Le gouvernement a par ailleurs restructuré le Ministère de l'Education Nationale, et renforcé sa capacité de gestion et de planification. D'autres mesures visant à la réduction des coûts sont actuellement à l'étude, entre autres:

- (i) la transformation du pré-salaire des élèves instituteurs en bourse d'étude
- (ii) la substitution d'une indemnité à la gratuité du logement
- (iii) la rationalisation des conditions d'octroi des bourses d'enseignement supérieur et le gel du budget des bourses à son niveau actuel.

2) Aide bilatérale

Dans le cadre de l'aide bilatérale, la France met à la disposition de la République de Djibouti une assistance technique (personnel enseignant d'encadrement, de gestion de l'éducation et de formation des enseignants), des fonds pour le financement de projets liés au secteur de l'éducation, et des bourses d'études supérieures et de stages. En 1991, le montant total de la coopération française a été de 3 milliards de FD.

D'autres pays offrent également une contribution dans le domaine de l'éducation. En 1991/92, la situation a été la suivante: Maroc (2 professeurs et 26 bourses d'études), Egypte (33 professeurs d'arabe et 5 bourses d'études), Nigéria (4 professeurs d'anglais), Etats-Unis (4 professeurs d'anglais), Grande-Bretagne (2 professeurs d'anglais), Bahrein (1 conseiller pédagogique), Canada (1 bourse d'études), Luxembourg (2 bourses d'études) et Belgique (1 bourse d'études).

3) Aide internationale

La troisième source de financement de l'éducation est l'aide internationale. Cette aide provient de la Banque Africaine de Développement, de la Banque mondiale (IDA), du Programme des Nations-Unies pour le développement (PNUD), de l'UNICEF et du Fonds Européen de Développement. Les domaines d'intervention vont de la construction d'écoles primaires et secondaires, à la fourniture de manuels scolaires, à des bourses d'études et de stages et au renforcement du système d'éducation pour l'alphabétisation.

4) Contribution individuelle aux frais de scolarité

A Djibouti, les élèves de l'enseignement primaire et secondaire versent une contribution annuelle fixe à leur établissement scolaire. En règle générale, le montant de cette contribution est le même pour l'ensemble des élèves d'un même niveau d'étude dans le pays. Mais en fait, les contributions effectives varient beaucoup, en tenant compte des disparités régionales et de la situation familiale des élèves issus de milieux défavorisés.

A. Enseignement primaire

a. Contribution aux coopératives scolaires

A Djibouti-ville, chaque élève de l'enseignement primaire est tenu de verser un total de 1.000 FD à la coopérative scolaire. Cette contribution est de 500 FD à Ali-Sabieh, Dikhil, Obock et Tadjourah.

En contrepartie, la coopérative scolaire fournit gratuitement à chaque élève les manuels et fournitures scolaires. Des dispenses sont accordées aux enfants de familles défavorisées. En 1992/93, le montant de la contribution a été de 17.500.500 FD.

b. Gestion et fonctionnement des coopératives scolaires

La gestion des sommes versées au titre de la contribution scolaire est partiellement confiée aux instituteurs pour assurer les besoins courants des classes, et partiellement au Directeur d'établissement.

C'est le comité de gestion qui définit de l'utilisation de ces dernières sommes pour les dépenses importantes. Ainsi, selon l'Inspection du Premier degré, en 1992, un montant total de 4.859.718 FD a été dépensé pour des travaux dans les établissements de Djibouti-ville. Tous les ans, une équipe de vérification passe dans les établissements pour contrôler le fonctionnement et la gestion des coopératives au cours de l'exercice.

En cas d'exaction, des sanctions pouvant aller jusqu'à des retenues sur salaire peuvent être prises.

B. Enseignement secondaire

a. Contribution directe des familles

Pour l'enseignement secondaire, la contribution de chaque élève au financement de l'éducation est en moyenne de 5.500 FD par an. Elle est la plus faible avec 2.500 FD pour les classes de 6ème dans les districts de l'intérieur, et la plus forte pour les classes de Terminale du Lycée de Djibouti : 8.500 FD.

Les Associations culturelles, Socio-Educatives et Sportives (ACSES) gèrent ces contributions directes des familles au financement de l'enseignement secondaire. Comme les coopératives scolaires de l'enseignement primaire, en contrepartie, ces ACSES délivrent gratuitement des manuels scolaires à tous les élèves.

b. Fonctionnement des ACSES

A la différence du Premier Degré, le recouvrement des contributions des élèves est de 100%. Les enfants issus de familles défavorisées bénéficient

d'allocations scolaires sur lesquelles le montant payable est prélevé à l'avance au titre de l'ACSES. Les représentants des élèves participent aux bureaux de l'ACSES avec droit de regard sur une part importante de l'utilisation des fonds collectés.

Les fonds ainsi collectés par les ACSES sont principalement utilisés dans les 4 buts suivants:

- aide à l'enseignement (achat de matériels spéciaux non pris en charge par le gouvernement, de matériels pour l'enseignement des sciences, de documents, etc.)
- achat d'équipements sportifs (basket, hand, volley, etc.)
- achat de manuels scolaires
- aménagement du cadre de vie (construction de locaux pour des activités parascolaires, etc.).

Compte tenu de l'importance du budget, il semblerait qu'un transfert de charges relativement important se fasse de l'Etat vers les ACSES. Sur la base d'un recouvrement de 100%, les sommes collectées par les ACSES sont évaluées comme suit:

Tableau 2-15 Contribution directe des familles à l'enseignement secondaire

(Unité: FD)

	1991/92			1992/93		
	Nbre d'élèves	Contribution	Total	Nbre d'élèves	Contribution	Total
Ecoles secondaire publique	5.583	3.000	22.752.000	5.578	3.000	22.712.000
CES	650	5.250	2.600.000	507	5.250	2.028.000
Collège technique	6.338					
Total 1			25.352.000	6.185		24.740.000
Lycée						
2nde	364	6.500	2.366.000	370	6.500	2.405.000
1ère	304	7.500	2.280.000	325	7.500	2.437.000
Terminale	313	8.500	2.660.500	293	8.500	2.490.500
Total 2			7.306.000			7.333.000
Total (1 + 2)			32.658.500			32.073.000

2-3 Projets connexes

2-3-1 Plan quinquennal de développement économique et social 1991-1995

La République de Djibouti réalise depuis 1991 un Plan quinquennal de développement économique et social visant au renforcement des infrastructures pour les secteurs de l'industrie et des services, la réduction de la concentration de la population dans les villes, des mesures contre le chômage des jeunes, et la correction des disparités entre riches et pauvres, et dans ce cadre, il donne la priorité aux "activités concernant les ressources humaines".

En 1992, le taux d'alphabétisation était de 14% en République de Djibouti, le taux de scolarité dans l'enseignement primaire de 36,2%, et le taux de passage d'une école primaire publique à une école secondaire publique de 31%.

Le faible taux de scolarité engendre une augmentation de la population analphabète, qui se traduit par une augmentation du nombre des chômeurs, et constitue surtout un obstacle à l'économie du pays, bâtie sur les services qui exigent des ressources humaines à haut niveau d'éducation .

C'est pour cette raison que le plan quinquennal met l'accent sur la "formation de ressources humaines pour contribuer aux développement social", et également sur l'amélioration du cadre d'étude, à savoir à l'élargissement de l'enseignement du premier et second degré, et à l'augmentation du nombre des personnes sachant lire et écrire.

Les objectifs éducatifs du Plan quinquennal sont les 3 suivants:

- (1) Augmenter la capacité d'accueil des établissements scolaires (enseignants et salles), pour améliorer le taux de passage des enfants du primaire au secondaire, et du secondaire au supérieur.
- (2) Rendre l'environnement éducatif et le programme des cours cohérents, en particulier, améliorer le niveau des enseignants, et la teneur de l'enseignement prodigué. Concrètement, établir un programme d'enseignement pratique pour les services, tenant compte de l'environnement économique et social de Djibouti, et améliorer la qualité des enseignants capables d'enseigner ce sujet, y compris leur statut social.
- (3) Prendre des dispositions pour assurer la qualité du contenu et du niveau de l'enseignement, et stimuler le secteur privé dans le domaine de l'éducation. D'abord augmenter la participation des écoles privées à l'enseignement ordinaire et professionnel dans le second degré, la formation en entreprise, l'octroi de bourses aux élèves des écoles professionnelles et des emplois après la fin de leurs études.

2-3-2 Projets d'aide des organismes internationaux

A Djibouti, les établissements, le matériel et le personnel sont insuffisants à tous les niveaux du système éducatif, et le pays reçoit activement l'aide internationale.

1) Aide financière

Un Projet Education I (1985-1990), et un Projet Education II (1991-1995) ont été mis en oeuvre par la Banque Africaine de Développement (BAD). Leur contenu est comme suit.

• Projet Education I

(1) Enseignement du premier degré

Montant du projet: 1,5 milliards de FD

- 1) Construction de l'école primaire de Balbala II, et de l'école primaire de Gabodé II, et fourniture de matériel pédagogique
- 2) Construction de 29 classes dans des régions rurales et fourniture de matériel pédagogique
- 3) Construction de l'école primaire de Balbala III, à Djibouti-ville, d'une école primaire à Dhikil, et d'une école primaire à Tadjourah, et fourniture de matériel pédagogique
- 4) Construction de résidences pour les directeurs d'école primaire dans des capitales de district, de logements pour les enseignants dans les zones rurales, et de résidences pour les enseignants (cuisine, cantine comprises)

(2) Enseignement du second degré

Projet de construction d'un lycée industriel et commercial (LIC)

Organisme d'aide: BAD

Montant: 2,495 milliards de FD

Date d'ouverture prévue: début de l'année scolaire 1993/94 (septembre)

• Projet Education II

(1) Enseignement du premier degré

Montant du projet: 1.440.002.000 FD, organismes d'aide: BAD, FSN

- 1) Construction de 12 salles de classe x 3 écoles primaires dans le quartier de Balbala
- 2) Construction de 3 salles de classe x 6 écoles primaires dans l'intérieur du pays
- 3) Construction de bibliothèques dans 8 écoles primaires existantes et fourniture de matériel pédagogique

(2) Enseignement du second degré

Montant du projet: 1.432.507.000 FD, organismes d'aide: BAD, OPEC FUND

- 1) Construction d'un CES d'une capacité de 1.200 élèves dans le quartier de Balbala
- 2) Réfection et agrandissement du Lycée de Djibouti-ville après la transformation du LEP en LIC (passage de 900 élèves à 1.800 élèves)

(3) Amélioration des installations de formation des enseignants

Montant du projet: 156.129.000 FD, organisme d'aide: BAD

- 1) Aménagement des équipements de formation du Centre de Formation du Personnel de l'Education Nationale (CFPEN)
- 2) Construction de 8 salles de classe, d'une bibliothèque et d'un bureau administratif dans l'école primaire liée au CFPEN et réfection de 2 salles

(4) Education concernant les problèmes d'environnement

Montant du projet: 87.114.000 FD, organismes d'aide: BAD, UNICEF

- 1) Elaboration de matériel pédagogique concernant l'environnement au Centre de Recherche d'information et de Production de l'Education Nationale (CRIPEN)
- 2) Formation des enseignants aux problèmes de l'environnement

(5) Formation et activités productives en faveur des femmes

Montant du projet: 326.688.000 FD, organismes d'aide: BAD

- 1) Alphabétisation de 8.000 femmes: matériel didactique sous forme de manuels et de petites fournitures de papeterie
- 2) Aménagement du local de l'UNFD, et fourniture de matériel
- 3) Réfection du Centre de la Mère et de l'Enfant, agrandissement de l'atelier
- 4) Construction de 25 puits-bassins dans la couronne agricole de Djibouti-ville et fourniture d'équipements agricoles
- 5) Construction d'un atelier pour le conditionnement des tomates, fourniture de matériel
- 6) Construction de poulaillers, et fourniture de matériel

(6) Aménagement d'un bureau d'exécution des Projets Education

Montant du projet: 375.494.000 FD, organisme d'aide: BAD

2) Coopération technique

(1) Coopération technique française

Les effectifs des coopérants français se sont accrus au cours des quatre dernières années à Djibouti. Le tableau ci-dessous montre les effectifs de la coopération française depuis 1989.

Tableau 2-16 Effectifs du personnel coopérant français de 1990 à 1993

	1989/90	1990/91	1991/92	1992/93
Administration	7	5	8	12
Conseillers techniques	2	2	2	2
Conseillers pédagogiques	21	24	21	20
Inspecteurs	3	3	2	1
Instituteurs	24	16	14	12
Professeurs	143	148	160	161
Total	200	198	207	208

Source: Mission de coopération française

Personnel détaché non géré par le Ministère de l'Éducation Nationale:
 Ministère de la Jeunesse, des Sports et des Affaires Culturelles: 3 à 5 personnes
 CFPFA (Ministère du Travail): 4 personnes

Tableau 2-17 Répartition du personnel coopérant français par ordre et type d'enseignement

	1989/90	1990/91	1991/92	1992/93
Primaire	25	16	14	12
Premier cycle du secondaire	58	72	78	73
Second cycle du secondaire	34	36	43	47
Enseignement technique	31	29	29	30
Formation des enseignants	31	34	32	37
Administration	11	11	11	9
Total	200	198	207	208

(2) Aide bilatérale des pays autres que la France

Les pays d'aide suivants envoient également des enseignants à Djibouti. En contrepartie, le Gouvernement Djiboutien fournit un logement et des facilités sur le plan social aux enseignants coopérants.

Tableau 2-18 Effectifs des coopérants hors français par nationalité

Pays	1989/90	1990/91	1991/92	1992/93	Remarque
Etats-Unis	3	3	3	3	Professeur d'anglais
Grande-Bretagne	2	2	2	1	Professeur d'anglais
Egypte	32	33	33	33	Professeur d'arabe
Maroc	3	3	3	2	Enseignant ordinaire
Nigéria	3	2	2	1	Professeur d'anglais
Total	43	43	43	40	

Source: Service du Personnel

Tableau 2-19 Montant de l'aide bilatérale pour l'enseignement et la formation

(Unité: FD)

	1989/90	1990/91	1991/92	1992/93
Grande-Bretagne	16.896.000	12.682.000	19.712.000	9.855.000
Canada	5.000.000	6.000.000	5.000.000	5.000.000
Total	21.896.000	18.672.000	24.712.000	14.856.000

Toute l'aide ci-dessous a été fournie sous forme de don, de caractère variable.

(3) Aide internationale

L'aide fournie par les organismes internationaux pour l'éducation a été comme l'indique le tableau suivant. On constate une hausse au cours des trois dernières années.

Tableau 2-20 Aide internationale pour l'éducation

(Unité: FD)

	1989/90	1990/91	1991/92	1992/93
Commissariat aux réfugiés des Nations-Unies	360.000	3.918.534	18.779.887	20.152.808
Projet d'alimentation mondiale ONU/FAO	3.708.179	3.708.179	3.708.179	3.708.179
Projet de développement de l'ONU	3.978.000	10.901.000	26.048.000	37.661.000
UNICEF	-	30.593.552	2.664.224	3.566.288
Total	8.046.179	49.121.265	51.200.290	65.098.096

2-4 Historique et contenu du projet

2-4-1 Historique de la requête

Pour résoudre le problème de l'insuffisance absolue d'écoles secondaires et améliorer le taux d'alphabétisation et les conditions de la formation de ressources humaines pour contribuer au développement social, la République de Djibouti établit actuellement des projets pour la construction de plusieurs écoles secondaires, et a demandé la Coopération financière non-remboursable du Japon pour la construction d'un CES dans la quartier de Balbala, à Djibouti-ville, comprenant la construction des bâtiments et la fourniture du matériel.

2-4-2 Contenu de la requête

La construction des installations suivantes et la fourniture de matériel sont demandées.

(1) Installations:

Bâtiment de classes à 1 étage, bâtiment sanitaire (env. 4.900 m²)

Bâtiment pour les services administratifs, salle d'audio-visuel et bibliothèque (env. 1.300 m²)

(2) Matériel:

Chaises, tables, tableau noir

Matériel d'études (matériel de gymnastique, manuels, équipements de secours, matériel audio-visuel, équipement de laboratoire, etc.)

CHAPITRE 3 APERÇU DU SITE DU PROJET

CHAPITRE 3 APERÇU DU SITE DU PROJET

3-1 Aperçu du site du projet

3-1-1 Emplacement de la zone du projet

La zone de Balbala, où est prévue la construction du projet, se situe sur la Route nationale 1, au Sud-Ouest du centre-ville de Djibouti. C'est une zone éloignée d'environ 6 km du centre de Djibouti, faisant partie de la banlieue de Djibouti qui s'est dilatée sous l'effet de l'augmentation de la population. Cette zone compte plusieurs lotissements pour fonctionnaires et de nouvelles habitations environnantes sous forme de baraques. La zone où est prévue la construction du CES se trouve à l'extrémité Nord du quartier de Balbala, sur une surface de 35.350 m². Le terrain est un bloc entouré par quatre routes de 12 m de largeur, et sur une parcelle de la partie Sud-Ouest du terrain, la construction d'une station d'épuration est en projet (environ 300 m²).

De l'autre côté de la route, se trouvent des logements pour fonctionnaires au Nord, un terrain prévu pour la construction de logements de fonctionnaires avec l'aide du Luxembourg à l'Ouest, et principalement des baraques à l'Est et au Sud; au Nord-Ouest se trouve la mairie de Balbala et la poste centrale.

3-1-2 Conditions naturelles

1) Climat

On dit que la ville de Djibouti est l'endroit le plus chaud du monde, la température annuelle moyenne y est de 30°C, et la température maximale de 45°C. D'après les données climatiques de Djibouti pour la période de 1970 à 1988, la température annuelle moyenne maximale a été de 33,1°C, et la température annuelle moyenne minimale de 26,6°C, avec une humidité annuelle moyenne de 73,4%, un ensoleillement annuel moyen de 3.257 heures, des précipitations annuelles moyennes de 178,2 mm, et un nombre annuel moyen de 20,5 jours de pluie. Cela permet de conclure que les précipitations sont très réduites, et de comprendre l'état semi-désertique de la région; la rivière Ambouli, qui coule à l'Est du quartier de Balbala n'a pratiquement aucun écoulement. Mais les précipitations annuelles sont variables, et en 1989, la ville de Djibouti a subi des pluies torrentielles, et la partie basse de la ville a été inondée.

Quant aux tremblements de terre, cette zone constitue le point de départ de la grande faille Nord-Sud du Continent Africain, et des tremblements de terre accompagnant les modifications de l'écorce terrestre sont fréquents. Le centre des

tremblements de terre se trouve de l'Est à l'Ouest de la zone maritime nord de l'île de Moucha dans la baie de Tadjourah, et se répartit linéairement jusqu'au rivage. En 1972, un séisme de magnitude 5,5 est survenu, et d'après les observations faites à l'Institut d'études sismiques d'Alra fondé en 1973, il y a eu un tremblement de terre de magnitude 5,2 en 1978 et un de magnitude 5,0 le 5 mars 1992.

2) Relief

Le quartier de Balbala se trouve en arrière-plan de la ville de Djibouti, située sur une avancée dans la Mer Rouge, et la rivière Ambouli le sépare des vieux quartiers de la ville. Cette zone se compose d'ondulations de 20 à 30 m au-dessus du niveau de la mer, qui sont grosso modo inclinées dans la direction Nord (baie de Tadjourah) par rapport à la Route Nationale 1. Comme les autres régions du pays, c'est une zone semi-désertique, avec peu de végétation, mais un peu de verdure le long de la rivière Ambouli.

La zone du projet est légèrement en pente du Nord-Ouest vers l'Est, avec des différences de niveau du sol d'environ 7 m. Actuellement, c'est un terrain en friche avec beaucoup de pierres, et sur une partie se trouvent 5 à 6 baraques construites illégalement.

La surface se compose d'un mélange de sable et de terre de nature argileuse à minéraux lourds basaltiques, la couche superficielle a une épaisseur de 1,2 à 2,0 m, et au-dessous se trouvent des roches basaltiques. La couche superficielle est également très consolidée, et à une profondeur de 0,9 m, on peut espérer une résistance au sol d'environ 20 tonnes/m². Le terrain étant en pente, il faudra l'aplanir et le niveler; mais le creusement du socle rocheux étant onéreux, pour l'agencement des installations, un projet axé sur le remblai sera souhaitable.

3-1-3 Situation sociale

1) Population

Depuis quelques années, des réfugiés venus de Somalie ont afflués à Djibouti, dont beaucoup d'habitants appartiennent à la même ethnie somalienne, et leur nombre est estimé à 80.000. Beaucoup de ces réfugiés ont afflué à Djibouti-ville à la recherche d'un travail, et se sont installés dans des baraques dans la banlieue de Djibouti, comme à Balbala. S'ajoutant à l'augmentation naturelle de la population de la ville de Djibouti, cette augmentation de population sociale due aux réfugiés somaliens rend l'estimation de la population du quartier de Balbala impossible. On estime que cette augmentation rapide de la population va encore se poursuivre, et le Gouvernement s'attache à l'aménagement urbain tel que l'alimentation en eau et des égouts.

2) Electricité

L'électricité est fournie par la centrale électrique de Djibouti du Ministère du Développement Industriel. Aux environs du terrain, il y a un bâtiment de transformateur sur le terrain adjacent au Sud, qui transforme le courant haute tension 20 KV en courant 380/220 V, 50 Hz, et alimente les habitations environnantes.

L'électricité pour le projet ne pourra pas être fournie à partir de ce bâtiment de transformateur, parce que sa capacité est insuffisante, et qu'il n'y a pas l'espace suffisant dans l'enceinte du bâtiment de transformateur pour ajouter des transformateurs.

La Direction de l'électricité de Djibouti souhaite pour ce projet passer d'un projet d'alimentation en électricité global de la zone environnante à la construction d'un nouveau bâtiment de transformateur par la Direction de l'électricité dans le coin Nord-Ouest du terrain. Dans ce projet, les fils haute tension passeront par les lotissements de fonctionnaires au Nord, seront ramifiés et raccordés au bâtiment de transformateur du projet.

Les conditions d'alimentation électrique sont bonnes, il n'y a pas de baisse de tension ni de panne d'électricité.

3) Alimentation en eau

L'alimentation en eau sera assurée par l'Office National des Eaux de Djibouti (ONED). La prise d'eau se fait en amont de la rivière Ambouli et de forages proches de la côte en aval des rivières Atar et Damêrdjôg; l'eau est amenée à Djibouti par canalisations jusqu'à deux réservoirs. Un réservoir de 1.200 tonnes se trouve dans la partie Ouest du quartier de Balbala, et la zone du projet sera alimentée à partir de ce réservoir.

Des canalisations d'eau en amiante au ciment de 100 mm ou 80 mm sont enterrées le long de la route proche du terrain, pour permettre l'alimentation en eau. La pression d'eau de 2 à 3 kg/cm², permet l'alimentation de 6 h à 14 h; pour les installations du projet, il faudra installer un réservoir. A cause de la proximité de la mer, l'eau contient du sel, mais cela ne pose pas de problèmes pour l'eau domestique.

4) Egouts

Le quartier de Balbala n'a pas d'égouts. Les eaux vannes et usées passent par des fosses septiques avant être infiltrées dans la terre. Le Ministère des Travaux publics, de l'Urbanisme et du Logement estime les précipitations à environ 178 mm en moyenne par an, et ne semble pas en faire un problème; mais quand il pleut, il peut s'agir de pluies torrentielles, et l'on peut voir sur la partie en pente du terrain des traces d'écoulement naturel. Avec le développement, on prévoit l'aménagement d'un fossé d'écoulement le long de la route, mais actuellement,

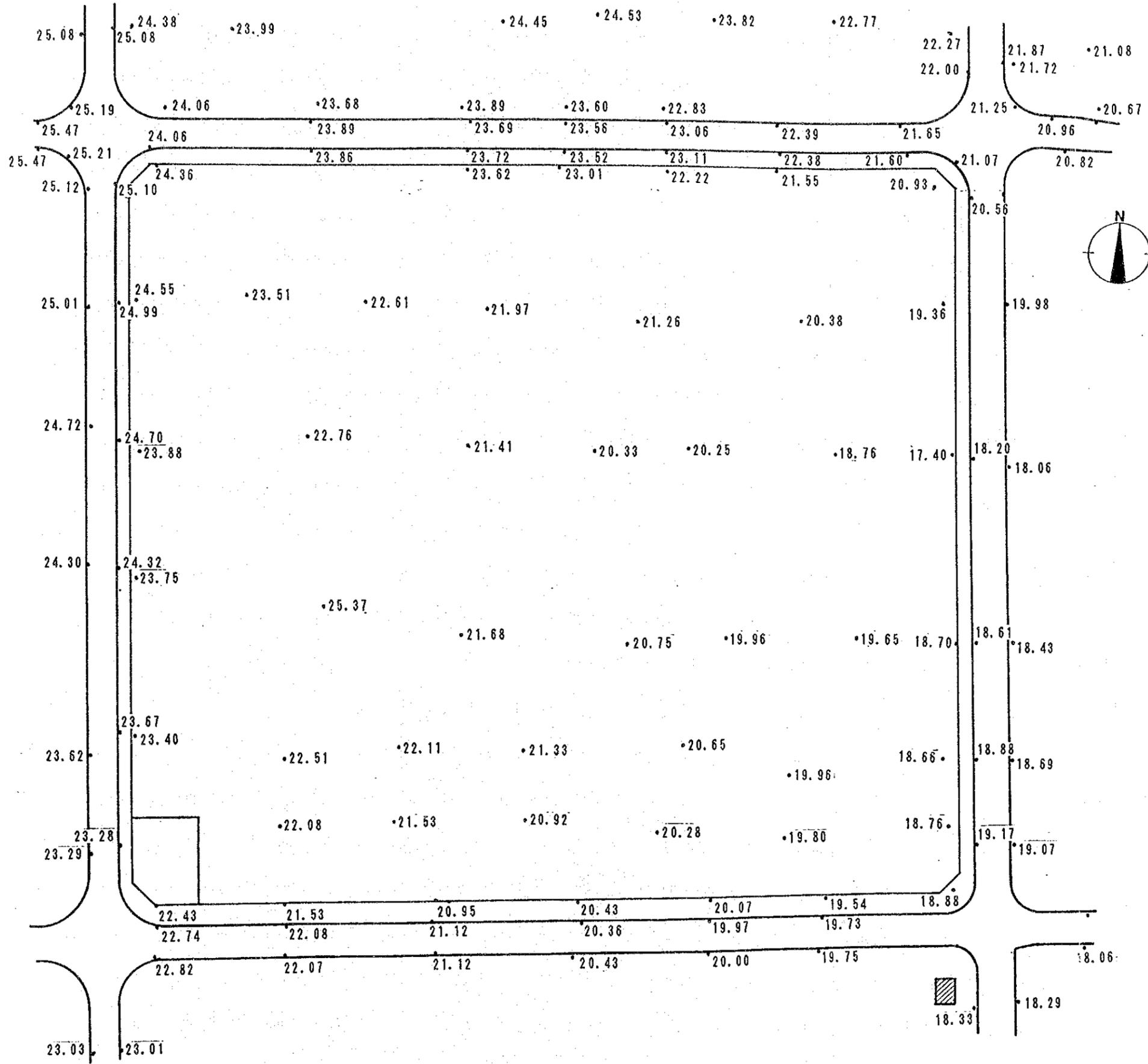
aucun traitement des eaux de pluies, incluant leur traitement final n'est prévu. Il y a également des traces d'écoulement des eaux de pluie sur le terrain du projet, et un tuyau est placé du Nord (entrée) à l'Est (sortie) pour permettre la traversée de la route des eaux de pluie. Mais aucun traitement final n'est pas prévu, et on compte sur l'infiltration naturelle. Dans ce projet, on prévoit la construction d'un fossé marquant la limite entre la partie recouverte de la route et le terrain du projet (à la charge de la partie djiboutienne), par lequel l'eau de pluie tombée sur le terrain pourra être évacuée.

5) Téléphone

La poste centrale se trouve à proximité vers le Nord-Ouest du terrain, et les fils téléphoniques posés le long de la route du côté Ouest du terrain, pourront être ramifiés jusqu'au terrain. Actuellement, il n'y a pas de problèmes de circuit ni de communication.

PLAN TOPOGRAPHIQUE

S=1:1,000



CHAPITRE 4 CONTENU DU PROJET

CHAPITRE 4 CONTENU DU PROJET

4-1 Objectifs du projet

L'augmentation du nombre d'établissements secondaires à Djibouti est une question très urgente à résoudre dans les problèmes d'éducation de la République de Djibouti. L'objectif du présent projet étant la construction d'un établissement secondaire dans le quartier de Balbala, à Djibouti-ville, il contribuera à résoudre de problème.

4-2 Etude du contenu de la requête

4-2-1 Pertinence et nécessité du projet

L'enseignement secondaire premier cycle ne fait pas partie de l'enseignement obligatoire à Djibouti, mais l'insuffisance d'établissements, d'enseignants, et de budget empêcherait le gouvernement de le classer dans cette catégorie, même s'il le souhaitait. Pour Djibouti, dont la stimulation des ressources humaines est la clé du développement économique et social, l'amélioration du niveau d'études global de la population est une question à résoudre d'urgence.

Voici un aperçu de la situation dans l'éducation et de la nécessité de la construction d'un CES dans ce quartier de Balbala, qui constitue la zone objet de la requête djiboutienne.

1) Répartition géographique adaptée des établissements scolaires

Actuellement, dans le district de Djibouti, il n'y a que trois CES: ceux de Boulaos, Ambouli et Charles Foucault, qui accueillent tous les élèves du secondaire du district de Djibouti. Dans les districts, la zone scolaire n'est pas respectée, parce qu'il n'y a que des écoles seulement en ville, les élèves du secondaire du quartier de Balbala sont obligés de prendre le bus, la bicyclette ou de marcher jusqu'au CES, et beaucoup d'élèves de district admis dans un CES en ville déménagent après leur entrée.

D'autre part, comme il n'existe pas de statistiques de population par quartier, on ne connaît pas exactement la population du quartier de Balbala, mais il est clair que le taux de croissance de la population de ce quartier, qui constitue une zone résidentielle en banlieue de Djibouti, est élevé, et la construction d'un CES est absolument nécessaire du point de vue de l'équilibrage des CES par rapport à la distribution géographique de la population.

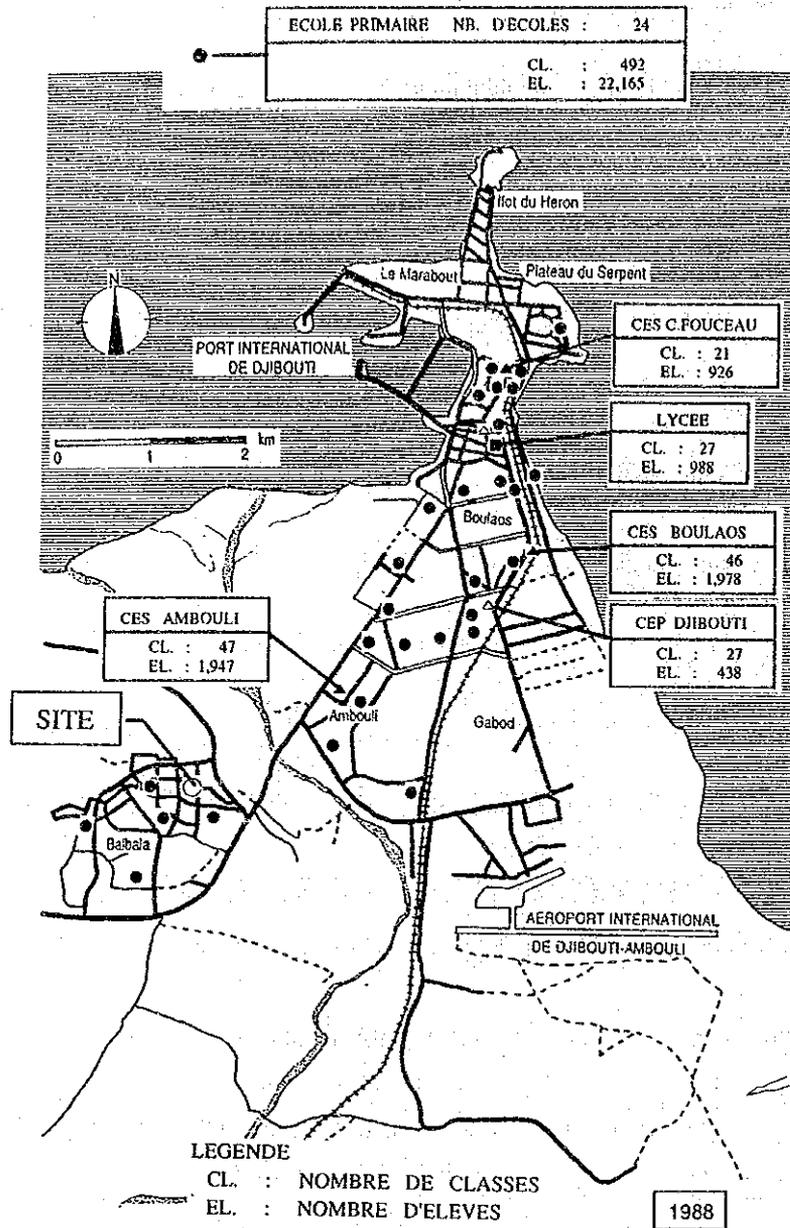


Figure 4-1 Distribution des écoles primaires et secondaires dans Djibouti-ville

2) Amélioration du taux de passage et du taux de scolarité

Le district de Djibouti compte 24 écoles primaires à Djibouti-ville, et 6 en banlieue, ce qui fait un total de 30; actuellement, dans le cadre du Projet Education II, on prévoit la construction de 3 écoles primaires dans le quartier de Balbala (nombre de salles: 12 salles x 3 écoles = 36 salles), ce qui fera un total de 33 écoles, avec 570 classes et 25.000 élèves. Le nombre des élèves en CM2 est actuellement de 4.578, et rapidement après l'achèvement du projet, ils seront au nombre de 4.900 à 5.000. Vu cet état de fait dans le primaire, les 3 CES existants, avec 534 classes et une capacité d'accueil de 4.851 élèves, et 1.414 élèves pour la seule 6ème, ne peuvent accueillir que 30% des élèves sortant de l'école primaire. Ainsi, la construction du CES dans le quartier de Balbala apportera une contribution, absolument nécessaire, à l'augmentation du taux de scolarisation.

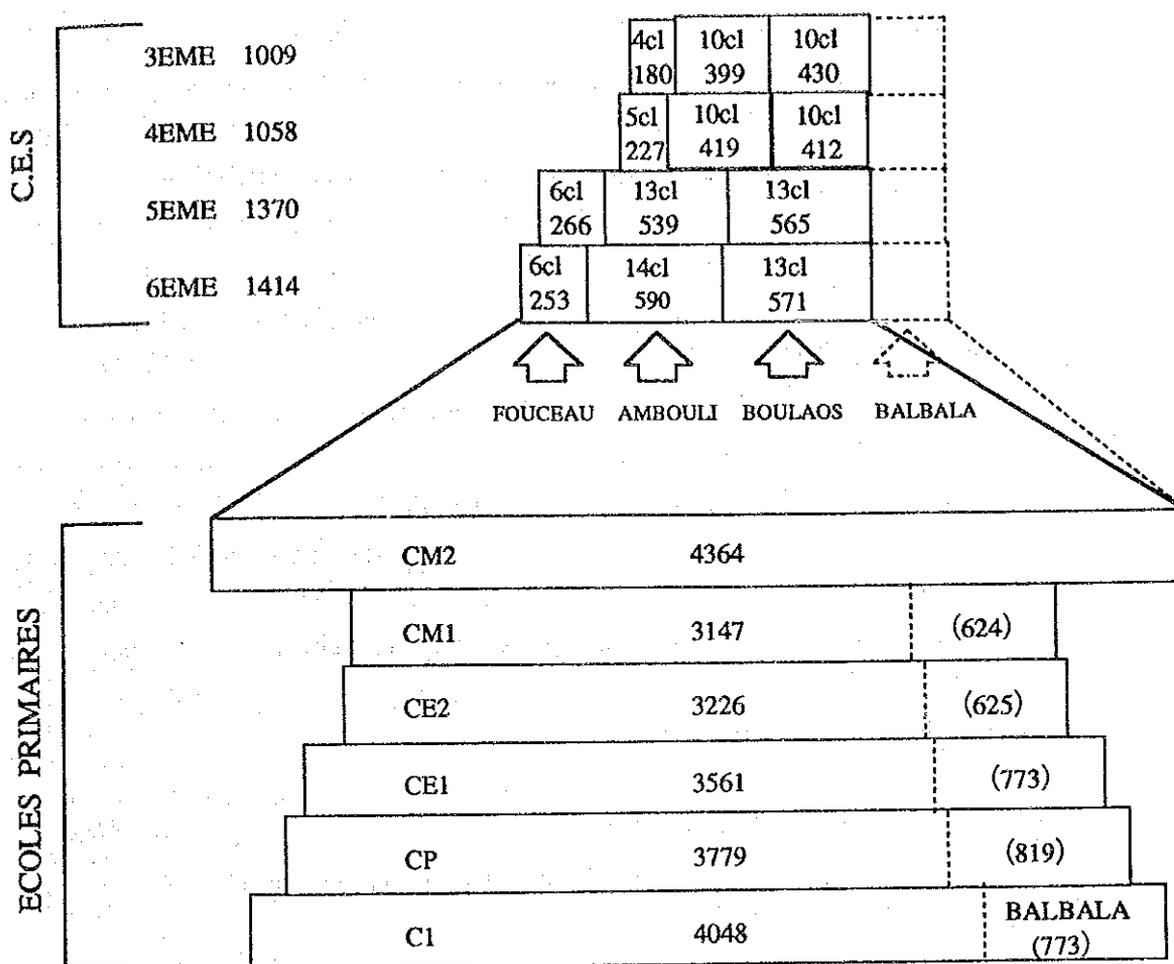


Figure 4-2 Nombre d'élèves pour l'année scolaire 1992/93 dans le district de Djibouti

Tableau 4-1 Situation des écoles primaires dans le district de Djibouti pour l'année scolaire 1992/93

	Ecole primaire					C.E.S
	Djibouti-ville	Hors de la ville	Sous-total	Projet dans la ville	Total	
Nb. d'écoles	24	6	30	3	33	3
Nb. de salle de classes	492	42	534	36	570	114
Nb. d'élèves en CM2 et 6ème	22.165 4.364	1.253 214	23.418 4.578	1.800 300	25.218 4.878	4.851 1.414
Taux de passage après la réalisation du projet			31%		29%	

3) Etude des dimensions

Dans la requête du Gouvernement Djiboutien concernant le projet de construction d'un établissement d'enseignement secondaire dans le quartier de Balbala, le nombre d'élèves et le nombre de salles de classe n'est pas clairement indiqué, seule la surface est précisée, et les bases de calcul de la surface ne sont pas non plus clairement indiquées.

Si l'on se réfère aux dimensions des établissements secondaires construits jusqu'ici ou à l'étude à Djibouti, le CES d'Ambouli a une capacité de 1.200 élèves, le CES de Balbala dont la construction avait été prévue avec l'aide du Koweït (mais qui n'a pas été réalisé à cause de la Guerre du Golfe) devait aussi avoir une capacité de 1.200 élèves. D'autre part, le CES de Balbala qui doit être construit avec l'aide de la Banque Africaine de Développement, actuellement à l'étude, aura aussi une capacité de 1.200 élèves. Ainsi, la capacité standard prévue par CES à Djibouti est de 1.200 élèves. Dans ce cas, si tous les élèves actuellement dans le primaire souhaitent accéder à l'enseignement secondaire, il faudrait trois CES d'une capacité de 1.200 élèves.

La capacité standard pour définir l'importance d'un CES à Djibouti-ville étant de 1.200 élèves, il est souhaitable que le CES à construire dans le cadre de la Coopération financière non-remboursable du Japon ait aussi cette capacité.

4-2-2 Projet d'exécution et d'administration

1) Organisme administratif

La requête du Gouvernement Djiboutien ne fait pas état d'une organisation ni d'un nombre d'enseignants, mais vu les autres écoles secondaires existantes, l'organisation de la nouvelle école sera certainement comme suit.

(1) Section administrative

Un directeur d'école sera responsable de l'établissement, et aidé par un directeur-adjoint responsable de l'enseignement, et d'un gestionnaire, responsable des travaux administratifs. Le directeur-adjoint sera le supérieur direct des enseignants et des laborantins qui aideront pour les expériences de physique et de sciences naturelles. Par ailleurs, un conseiller d'éducation assurera la planification et la supervision des orientations éducatives et un surveillant aidera les élèves dans leur vie quotidienne.

Le gestionnaire s'occupera des agents exerçant des fonctions autres que d'enseignement, tels que le concierge qui assurera les réparations et la maintenance, l'infirmière qui passera périodiquement pour donner des conseils d'hygiène aux élèves, ainsi que le bibliothécaire s'occupant de la bibliothèque et de la salle d'audio-visuel.

Il faudra un total de 15 à 16 agents pour assurer les fonctions précitées.

(2) Enseignants

Les enseignants seront en principe des titulaires du Ministère de l'Education Nationale, mais actuellement le nombre des titulaires est insuffisant, et l'on pallie ce manque par le recrutement d'enseignants non titulaires et d'enseignements coopérants étrangers.

Le nombre total d'enseignants nécessaires a été calculé en supposant un horaire de 21 heures par semaine par enseignant pour toutes les matières à enseigner.

Tableau 4-2 Nombre d'enseignants nécessaire

	6ème	5ème	4ème	3ème	Total des heures	Nombre d'enseignants nécessaire
Nombre de classes	8	8	7	7		
Français	7	7	6	5	205	10
Histoire-géographie	3,5	3,5	3,5	3,5	105	5
Arabe	5	5	3	3	122	6
Anglais	-	-	3	3	42	2
Mathématiques	5	5	5	5	150	8
Sciences naturelles	3	3	3	3	90	5
Physique	-	-	4	4	56	3
Education sportive	2	2	2	2	60	3
Total	212	212	206,5	199,5	830	42

Si l'on répartit strictement les enseignants par matière, il faudra 42 enseignants, mais un professeur de sciences naturelles pouvant également enseigner la physique, en combinant les deux, on arrive à $830 \div 21 = 39,5$, il faudra donc de 40 à 42 professeurs.

2) Dépenses d'exploitation

Les dépenses de fonctionnement des écoles secondaires se divisent en gros en dépenses d'exploitation (matériel administratif, matériel pédagogique, eau, électricité, téléphone) et en frais de personnel.

Dans les dépenses d'exploitation, les frais d'eau, d'électricité et de téléphone sont directement versés au Service des Eaux, à la Compagnie nationale de l'Electricité et à celle du Téléphone par le Ministère des Finances.

Les autres items sont pris en charge par le Ministère de l'Education Nationale. Pour les frais de personnel, si des coopérants étrangers sont affectés, leur salaire sera versé par leur pays d'origine, mais la République de Djibouti devra assurer leur logement.

4-2-3 Relations et recouvrements avec des projets similaires ou des projets d'aide d'organismes internationaux

La construction de ce CES à Djibouti a déjà été analysé sous plusieurs angles, mais la construction des établissements scolaires, y compris les établissements d'enseignement secondaire, s'effectue fondamentalement avec l'aide d'organismes d'aide internationaux, et la requête faite au Japon l'a également été en considérant l'ajustement avec les autres projets.

Le projet de construction d'un établissement d'enseignement secondaire dans le quartier de Balbala d'une capacité d'accueil de 1.200 élèves sera réalisé à partir de 1993 dans le cadre du Projet Education II par la Banque Africaine de Développement. Mais bien que la réalisation du projet ait été décidée, l'ouverture de l'établissement ne devrait se faire qu'en 1996/97.

Actuellement, il faut à Djibouti-ville plus de 3 nouveaux établissements secondaire, et la création du CES avec l'aide japonaise et de celui prévu par la BAD, contribuera à améliorer le taux de scolarité dans l'enseignement secondaire du premier cycle, et également à améliorer l'environnement d'études dans le primaire.

Les problèmes de budget d'éducation et d'affectation de personnel auxquels l'ouverture de ces deux établissements donneront lieu ne constitueront certainement pas une charge importante, puisqu'ils n'ouvriront pas la même année, et il restera encore suffisamment de temps pour négocier une demande d'affectation de nouveaux coopérants avec les pays d'aide déléguant des coopérants, comme la France.

4-2-4 Contenu des installations et des équipements de la requête

En tenant compte de la pertinence et de la nécessité du projet étudiées au paragraphe précédent, on a séparé les éléments à réaliser dans le cadre de ce projet, et ceux à laisser, quant aux installations et équipements de la requête, et indiqué la nécessité et la raison de cette nécessité dans le tableau ci-dessous.

Tableau 4-3 Etude du contenu de la requête

Items de la requête	Réalisation	Nécessité et raisons
Salles (3 bâtiments à R + 1) 4.707 m ²	30 salles ordinaires 5 salles spéciales total 3779 m ²	Calculé sur la base des normes des établissements à Djibouti et des établissements français pour 1.200 élèves
Bureau administratif, bibliothèque, salle audiovisuelle 1.300 m ²	Bâtiment administratif 856 m ²	Comme ci-dessus.
Gymnase, terrain de sport 1.800 m ²	1.425 m ²	Comme ci-dessus.
Bâtiment des toilettes 195 m ²	306 m ²	Comme ci-dessus.
Résidence du directeur (5 pièces) 190 m ²	Non inclus	Conformément aux critères de la Coopération financière non-remboursable, il s'agit de travaux à la charge du pays bénéficiaire.
Résidence du directeur adjoint et du gestionnaire (2 bâtiments de 4 pièces)	Non inclus	Comme ci-dessus
Clôture, portail	Non inclus	Comme ci-dessus.
Tables et chaises pour les élèves (pour 2 élèves)	20 lots/salle	Etabli sur la base de 40 élèves par classe.
Table et chaise pour l'enseignant	1 lot/salle	Elément indispensable pour les cours.
Matériel pour le sport	Non inclus	Seules les installations fixes nécessaires aux cours seront incluses.
Manuels, documents pour la bibliothèque	Non inclus	Conformément aux critères de la Coopération financière non-remboursable, il s'agit de travaux à la charge du pays bénéficiaire.
Equipement médical	Non inclus	Comme ci-dessus.
Matériel pédagogique	Non inclus	Comme ci-dessus.
Equipement d'expérience	Non inclus	Comme ci-dessus.

4-2-5 Nécessité de la coopération technique

Après son indépendance en 1977, la République de Djibouti a continué à utiliser le système éducatif de son ancienne puissance coloniale, la France, et l'enseignement se fait en français; les coopérants enseignants sont également détachés de pays francophones. La seconde langue étudiée dans l'enseignement secondaire est l'arabe ou l'anglais, et Djibouti bénéficie également de la coopération technique des pays arabes voisins, tels que l'Ethiopie, l'Egypte, l'Arabie Saoudite pour l'arabe et l'anglais, ainsi la coopération technique japonaise est donc inutile.

4-2-6 Orientation de base de la coopération

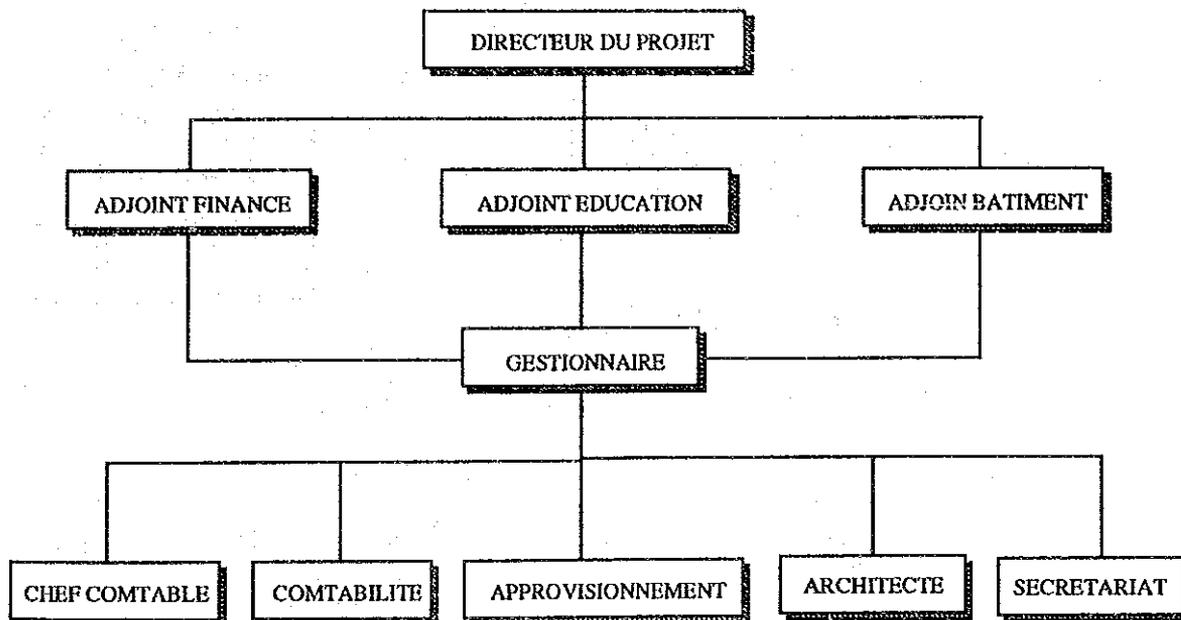
Pour l'exécution de ce projet, la confirmation des effets du projet, de sa faisabilité, de la capacité d'exécution du pays concerné par les études ci-dessus ont permis de vérifier de la compatibilité des résultats du projet avec le système de la Coopération financière non-remboursable du Japon et de sa pertinence pour l'octroi de cette coopération. Par conséquent, en présupposant l'octroi de la Coopération financière non-remboursable pour ce projet, les éléments suivants du projet ont été étudiés et un plan d'étude de base établi. Mais la modification d'une partie du contenu de la requête a été jugée nécessaire, comme l'indique le paragraphe 4-2-4 Contenu des installations et des équipements.

4.3 Aperçu du projet

4-3-1 Organisme d'exécution et système d'administration

1) Organisme d'exécution

L'organisme d'exécution du projet sera le Bureau d'exécution des projets d'éducation (B.E.P.E.) sous tutelle du Directeur général du Ministère de l'Education Nationale. Il s'agit de l'organisme qui a assuré la réalisation du Lycée industriel et commercial (LIC) avec l'aide de la Banque Africaine de Développement, et qui fera de même pour le présent projet. Le Ministère de l'Education Nationale (Service de la Planification, Service administratif, Service financier) et le Ministère des Travaux Publics, de l'Urbanisme et du Logement (Service des Travaux Publics) participeront à cette organisation.



- Inspecteur de la construction
- Consultant technique
- Examen comptable
- Conducteurs 2 personnes
- Préposé à l'entretien 1 personne

Figure 4-3 Organigramme du Bureau d'exécution des projets d'éducation

2) Organisation et système d'exploitation

Cet établissement secondaire sera, comme les autres CES, placé sous la tutelle du Ministère de l'Éducation Nationale.

Sous la direction d'un directeur, un directeur-adjoint s'occupera des questions relatives à l'enseignement et le gestionnaire des questions relatives à l'exploitation.

Voici le système d'exploitation du CES.

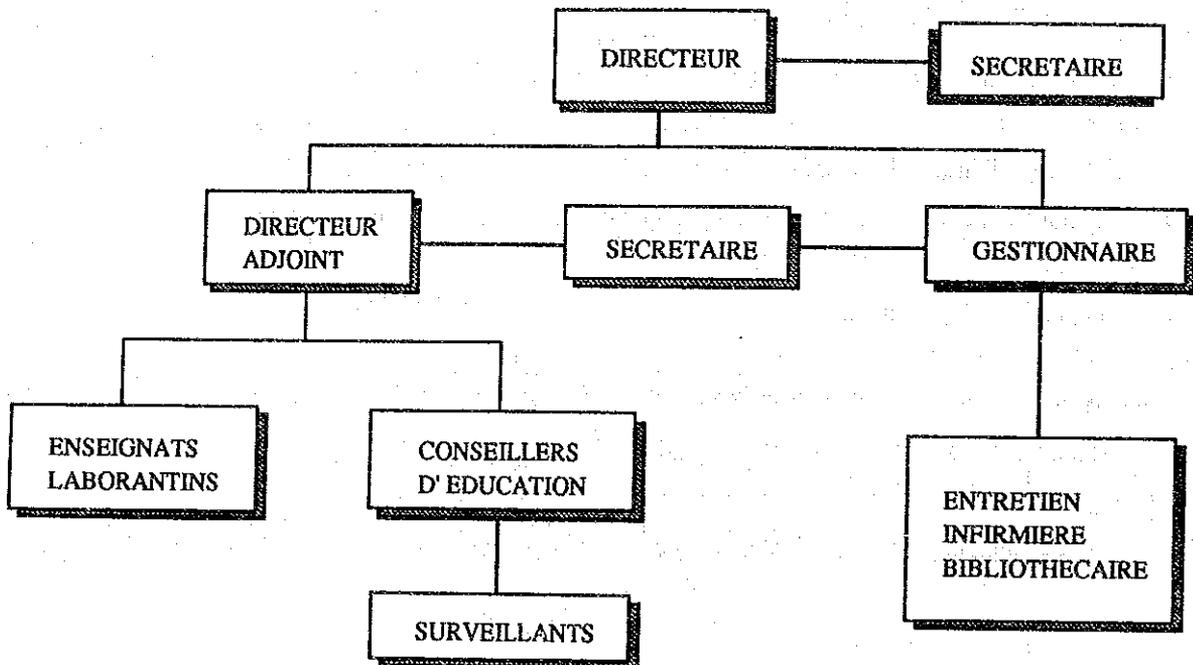


Figure 4-4 Système d'exploitation d'un CES

4-3-2 Plan des travaux du projet

1) Plan de gestion de l'exécution

(1) Nombre d'élèves concernés

L'importance de l'établissement sera conforme à la capacité nominale des établissements secondaires de Djibouti-ville, soit 1.200 élèves.

La construction d'un nouveau CES correspond à l'accueil chaque année de 320 élèves en 6ème, ce qui permettra de faire passer le taux de scolarité dans le secondaire de 15,8 à 19,7% à Djibouti-ville, et de faire passer le taux de passage du primaire au secondaire de 18,2 à 22,4%, soit une amélioration de 4,2%.

(2) Structure des grades, structure des classes

A Djibouti, une classe est de 40 élèves, et pour un CES de 1.200 élèves, il faudra 30 salles ordinaires et des salles spéciales. Le secondaire premier cycle compte quatre années d'études à Djibouti, et la composition des salles sera de 8 salles pour les 6èmes et les 5èmes, et de 7 salles pour les 4èmes et les 3èmes. La réduction du nombre de salles à partir de la 4ème s'explique par le fait qu'il est possible pour les élèves de choisir une école professionnelle à la fin de la 5ème, et également que le nombre d'élèves baisse pour cause de redoublement ou d'exclusion.

Tableau 4-4 Nombre de classes et d'élèves du projet

	6ème	5ème	4ème	3ème	Total
Classes	8	8	7	7	30
Elèves	320	320	280	280	1.200

(3) Matières étudiées et horaires selon les grades

Le tableau ci-dessous indique le nombre d'heures de cours nécessaire par élève et par classe. En principe, une classe comprend 40 élèves, et les élèves sont divisés en deux groupes de 20 pour les classes de sciences naturelles et de physique, à cause des dimensions des salles spéciales.

Mais dans ce projet, on prévoira des salles de sciences capables d'accueillir 40 élèves.

Tableau 4-5 Matières par grade et heures de cours

	6ème	5ème	4ème	3ème
Français	8	8	6	5
Histoire-géographie	3,5	3,5	3,5	3,5
Arabe	5	5	3	3
Anglais	-	-	3	3
Mathématiques	5	5	5	5
Sciences naturelles	2 x 1,5	2 x 1,5	2 x 1,5	2 x 1,5
Physique	-	-	2 x 2	2 x 2
Education sportive	2	2	2	2
Nbre d'heures par élève	25	25	26	25
Nombre d'heures par classe	26,5	26,5	29,5	28,5

(4) Emploi du temps

Les heures de cours figurent ci-dessous par jour de la semaine. A Djibouti, le vendredi est le jour de repos.

• Samedi à mercredi: 4 heures le matin (7 h 30 - 11 h 30)
3 heures l'après-midi (15 h 30 - 18 h 30)
soit un total de 7 heures

• Lundi, jeudi: 4 heures le matin (7 h 30 - 11 h 30) seulement
Le nombre d'heures par semaine est de 36.

2) Plan d'affectation des enseignants

Ce projet prévoyant la construction d'un nouveau CES, l'affectation de gestionnaires et d'enseignants sera nécessaire, et des mesures budgétaires devront être prises à cet effet. Le tableau ci-dessous indique le nombre d'enseignants à affecter pour un établissement secondaire de 1.200 élèves.

Anticipant sur la construction du CES de Balbala, le Ministère de l'Education Nationale utilise l'école primaire de Gabodé II en tant que CES provisoire, et y a établi 8 classes secondaires pour l'année scolaire 1993/94. Après l'ouverture du CES de Balbala construit avec l'aide japonaise pour la rentrée 1995/96, où les cours commenceront avec les élèves de 5ème et de 4ème venus du CES provisoire de Gabodé, et de nouveaux élèves de 6ème, tous les grades seront mis en place pour la rentrée 1996/97. Et les enseignants seront affectés en conséquence.

Tableau 4-6 Projet d'affectation des enseignants

Fonction	Personnel			
	Septembre 1995		Septembre 1996	Total
	Déplacés du CES provisoire de Gabode II	Nouveau		
1) Personnel administratif				
Directeur	1			1
Directeur adjoint	1			1
Conseiller d'éducation	1			1
Gestionnaire	1			1
Secrétaire	1			1
Dactylo	1	1		2
Bibliothécaire		1		1
Surveillant	2	1	1	4
Infirmière		1		1
Concierge	2	1		3
Sous-total	10	5	1	16
2) Enseignants				
Histoire-géographie	3	1	1	5
Français	6	2	2	10
Anglais		1	1	2
Arabe	4	1	1	6
Mathématiques	4	1	2	7
Physique	2		1	3
Sciences naturelles	3		1	4
Education sportive	2		1	3
Suppléants	1		1	2
Assistants	2			2
Sous-total	27	11	11	44
Total	37	6	12	60

Pour l'affectation du personnel, comme indiqué plus haut, on déplacera le personnel administratif nécessaire et les enseignants pour deux années d'études du CES provisoire de Gabodé, il faudra ainsi affecter 6 nouveaux professeurs en 1995/96, et 11 en 1996/97.

Comme nouveaux enseignants, on affectera des élèves sortis du Centre de Formation du Personnel de l'Education Nationale en 1993/94, des enseignants ayant étudié à l'étranger et des coopérants enseignants.

Il est très possible que l'anglais, l'arabe, les mathématiques, la physique et les sciences naturelles soient enseignées par des coopérants.

Le tableau ci-dessous indique le nombre d'enseignants nécessaire et le nombre d'enseignants prévu.

Le Ministère des Finances a confirmé que le budget nécessaire serait destiné de manière prioritaire à cette affectation d'enseignants.

Tableau 4-7 Projet d'affectation du personnel nécessaire par année scolaire

	1993/94	1994/95	1995/96	1996/97
Enseignant nécessaire			6	11
Elèves sortis du CFPEN	12	18	20	20
Enseignant ayant fait des études à l'étranger	38	50	78	non fixé
Coopérants enseignants nécessaires			3	5

4-3-3 Installations et équipements

Les installations et les équipements ont été définis sur la base de la capacité d'accueil, et du projet d'affectation du personnel enseignant et administratif. Voici un aperçu des installations et équipements nécessaires au CES de Balbala.

1) Installations

(1) Bâtiment de classes

Il se composera de salles de classe ordinaires et de salles de sciences naturelles et de physique.

Salles ordinaires, salles spéciales, salles de préparation pour les salles spéciales, dépôt pour spécimens pour les sciences de la terre, etc.

(2) Bâtiment pour les services administratifs

Il comprendra des salles pour la gestion du CES.

Bureau du directeur, bureau du directeur-adjoint, bureau du gestionnaire, bureau du conseiller d'éducation, bureau des surveillants, secrétariat, salle des professeurs, salle de travail, infirmerie, bibliothèque, salle d'audio-visuel, magasin, etc.

(3) Bâtiment sanitaire

Selon la coutume locale, les toilettes des élèves sont séparées.

Toilettes, lavabos, etc.

(4) Gymnase

Comprendra les salles nécessaires à l'éducation sportive.

Salle de gymnastique, vestiaire, douches, toilettes, vestiaire des enseignants, etc.

(5) Bâtiment du transformateur

Comprendra les installations d'alimentation et de transformation électrique pour tout l'établissement.

2) Aperçu des équipements

(1) Mobilier ordinaire

Pour les élèves: tables et chaises

Pour les enseignants: table et chaise, et tableau noir

(2) Mobilier pour les salles spéciales

Pour les élèves: chaises

Pour les enseignants: chaise et tableau noir

(3) Mobilier pour les salles de préparation

Laborantin: chaise et tableau noir

(4) Mobilier pour la bibliothèque

Etagères, présentoir, chaise

Pour le bibliothécaire: table et chaise

(5) Mobilier pour la salle d'audio-visuel

Tableau, chaises, téléviseur, magnétoscope, support de téléviseur

(6) Equipement pour le sport

Pour le gymnase et pour le stade

4-3-4 Projet d'entretien

Dans un CES public, l'entretien ordinaire est fait par le concierge, et les grandes réparations sont assurées par la Direction des travaux publics, par l'intermédiaire du Ministère de l'Éducation Nationale. Il en ira de même pour ce CES.

1) Plan d'entretien des installations

L'entretien des installations du CES comprend le nettoyage quotidien et la réfection des usures, dommages et délabrements, etc.

Le nettoyage quotidien influe beaucoup sur les utilisateurs, qui utilisent plus correctement les installations. La propreté est également importante pour assurer un bon environnement d'études. De plus, il est très lié à la découverte précoce des dommages et accidents, et à leur réparation, ce qui prolonge réellement la longévité des équipements.

Pour les réfections, il y a principalement les réparations et les améliorations des installations structurelles extérieures et intérieures.

Voici un aperçu des inspections périodiques et des réparations qui influent considérablement sur la longévité des installations.

(Extérieur)

- Réparations, peinture extérieure (1 fois/5 ans)
- Inspection, nettoyage des tuyaux de descente en eaux pluviales et des cuvettes au sol du toit (1 fois/an)
- Inspection, réparation aux environs des menuiseries extérieures (1 fois/an)
- Peinture des menuiseries extérieures (1 fois/5 ans)
- Inspection et nettoyage des fossés, trous d'homme (1 fois/an)
- Gestion de la verdure et des plantations d'arbres (en cas de besoin)

(Intérieur)

- Réparation, peinture des murs intérieurs (en cas de besoin)
- Ajustement des menuiseries (en cas de besoin)

Pour les éléments architecturaux, la gestion du fonctionnement ordinaire, les inspections périodiques, la réparation des pannes, le remplacement des pièces, etc. sont nécessaires. La longévité des installations augmente le temps d'exploitation, grâce aux opérations quotidiennes et aux inspections ordinaires, lubrifications, réfections, etc. La gestion quotidienne sera assurée par le personnel de service du CES et les inspections périodiques par des techniciens de la Direction des travaux publics, conformément aux normes de la Direction des travaux publics et du manuel d'exploitation remis à la livraison des installations.

Voici la longévité des principaux équipements.

(Electricité)

- Panneau de distribution 20 à 30 ans
- Lampe fluorescente 3.000 à 10.000 heures
- Lampe à incandescence 1.000 à 1.500 heures
- Lampe à mercure 6.000 à 12.000 heures
- Standard téléphonique 40 ans

(Alimentation et évacuation des eaux)

- Pompes 10 à 15 ans
- Faïences sanitaires 25 ans
- Matériel de lutte contre l'incendie 20 ans
- Appareils à gaz 6 ans
- Fosse septique 7 ans

(Ventilation et climatisation)

- Tuyauterie 10 à 15 ans
- Soufflerie 10 à 15 ans
- Climatiseur 5 à 10 ans

2) **Projet de budget de fonctionnement**

A partir de 1996/97 où les 4 années d'études seront assurées, le budget de fonctionnement annuel nécessaire sera de 6.500.000 FD de frais de fonctionnement et de 114.557.200 FD de frais de personnel, soit un total de 121.057.200 FD (environ 680.000 dollars). Ce budget ne représente qu'une augmentation de 3% du budget 1992 de l'Education nationale.

Les frais généraux annuels seront comme suit.

Le Ministère des Finances a confirmé que le budget nécessaire serait destiné de manière prioritaire à ces frais généraux.

Tableau 4-8 Frais généraux annuels nécessaires pour le CES de Balbala

	Personnel	Coût annuel
1 - Frais de fonctionne du CES		
- Matériel de bureau		1.500.000
- Matériel pédagogique		2.500.000
- Eau, électricité, téléphone		2.500.000
Sous-total		6.500.000
2 - Frais de personnel		
A - Personnel administratif		
- Directeur	1	3.000.000
- Directeur adjoint	1	2.040.000
- Conseiller d'éducation	1	1.800.000
- Gestionnaire	1	1.800.000
- Secrétaire	1	619.200
- Dactylo	2	1.200.000
- Bibliothécaire	1	1.144.000
- Surveillant	4	4.560.000
- Infirmière	1	1.524.000
B - Enseignants		
- Titulaires	40	87.120.000
- Suppléants	2	4.356.000
- Laborantins	2	4.560.000
C - Personnel de service	3	864.000
Sous-total		14.557.200
Total (plan djiboutien) (dollars)		121.057.200 680.096

